

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:            M. FRANÇOIS LAFOND, président  
   Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire  
   M. PIERRE FORTIN, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT  
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE  
DE LACHENAIE (SECTEUR NORD)**

**PREMIÈRE PARTIE**

**VOLUME 4**

Séance tenue le 30 janvier 2008, 13 h 30  
Centre récréatif de Repentigny  
740, rue Pontbriand  
Repentigny

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 30 JANVIER 2008 .....	1
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	1
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
RENÉ CYR .....	13
JACQUES GAGNÉ.....	39
FRANÇOIS VALIQUETTE .....	52
REPRISE DE LA SÉANCE .....	56
VÉRONIQUE ARMSTRONG .....	62
CHARLES MOREAU.....	66
ROBERT MÉNARD .....	71
GUY PLAMONDON.....	81
MARIO DESROSIERS .....	85

## MOT DU PRÉSIDENT

### LE PRÉSIDENT:

5 Mesdames et messieurs, bonjour et bienvenue à cette quatrième séance de l'audience publique sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie. Avant de laisser la parole aux participants, je vais vérifier si le promoteur a déposé de nouveaux documents depuis la dernière séance. Monsieur Marron ?

### M. JEAN-CLAUDE MARRON :

10 Bonjour, Monsieur le Président, Monsieur, Madame Commissaires ! Donc en ce qui concerne la carte de localisation des écoles, des maisons de retraite, etc., elle est prête. Je pense qu'elle a été déposée ? Elle va l'être. On l'a avec nous.

### LE PRÉSIDENT :

15 D'accord.

### M. JEAN-CLAUDE MARRON :

20 Il va y avoir une étude, enfin une présentation de cinq minutes sur la valorisation du biogaz dont on parlait hier avec la présentation de production de biogaz pour les quatre champs, c'est-à-dire le secteur nord actuel et les anciens champs d'extraction. En ce qui concerne...

### LE PRÉSIDENT :

25 Excusez-moi. Est-ce que ce document-là est déposé ?

### M. JEAN-CLAUDE MARRON :

30 Il va être déposé également.

### LE PRÉSIDENT :

35 Déposé également. Parfait. Ça fait que probablement, Madame Poliquin, à la pause la commission souhaiterait obtenir ce petit document-là.

### M. PIERRE FORTIN, commissaire :

40 J'étais en train de discuter avec monsieur le président. Est-ce que vous pourriez à partir de la carte sur le rayon de 6 kilomètres, parce que c'est une question qui est revenue à plusieurs

reprises hier et avant-hier, est-ce que vous pourriez nous la projeter et nous en faire une brève présentation ?

45 **M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Oui.

50 **M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

La carte qu'on parle sur le rayon de 6 kilomètres avec les écoles, les CLSC et compagnie.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

55 Oui, absolument. Il y avait ensuite un document relatant la nature des déchets. Il y avait un document sur la compilation des déchets refusés au site. Je pense que monsieur Viau vous en a parlé ce matin. On attend la compilation des quantités de pneus qui ont été récupérés dans le cadre du programme Recyc-Québec. Dès qu'on aura ça, on déposera la feuille synthèse.

60 On dépose également l'avis du docteur Laurendeau sur l'agent neutralisant qui est utilisé sur le site de BFI et qui avait fait l'objet d'un avis dans le cadre de l'usine de Boisbriand. Donc, le document est déposé également.

65 Il y aura également le dépôt de la courbe de biogaz « site fermé » en 2008, qui a été demandée hier.

Le tableau des contrats a été préparé par monsieur Normandin. Je vérifie. Oui, il va être déposé, on l'a avec nous.

70 Et je rajouterai deux choses. Un tableau résumant les mesures d'atténuation des odeurs qui ont été mises en place jusqu'à présent avec la chronologie. Et on aurait un petit complément d'information à apporter sur les phosphines dont monsieur Vallée a parlé hier soir. Je passerai la parole à Odotech qui a quelques références sur ce produit extrêmement particulier.

75 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Il peut le faire immédiatement ?

80 **M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

85           Allez-y, Monsieur Pagé.

**M. THIERRY PAGÉ :**

90           Oui. Donc, Monsieur le Président, j'ai pris connaissance en fait de l'article qui était  
mentionné par monsieur Vallée hier, par Roels, effectivement une équipe de l'Université de Genth  
en Belgique, qui ont étudié le site d'enfouissement au nord de Anvers, qui est dans le nord de la  
Belgique, dans la partie flamande, où il y a eu occurrence – et les auteurs le mentionnent – en fait  
de concentration hors standard de phosphine dans le biogaz de ce site d'enfouissement là. Sans  
trop savoir pourquoi il y en avait autant dans ce site d'enfouissement là, sachant qu'ils rapportent  
95           des références dans la littérature des concentrations beaucoup moins élevées.

100           Donc ce que nous avons fait, nous avons pris la concentration mesurée, rapportée, la  
plus élevée donc dans le puits, ils ont fait toute une série de puits d'échantillonnage, donc qui  
étaient de 32 microgrammes par mètre cube, et nous avons considéré donc que ce n'est pas la  
concentration moyenne mais la concentration la plus élevée. Et on a supposé que cette  
concentration-là pourrait se retrouver dans le biogaz de BFI. Et nous avons fait un calcul de  
dispersion pour évaluer quel serait le niveau d'exposition au récepteur maximum.

105           Sachant que la phosphine – et il y a un critère de la qualité de l'air au Québec pour la  
phosphine qui est de 0,15 microgramme par mètre cube – donc lorsqu'on fait le calcul, on  
s'aperçoit qu'on serait à 5 000 fois en dessous de la norme. Donc, l'exposition serait 5 000 fois en  
dessous de la norme, sachant que la phosphine, c'est une référence dans un site qui est  
considéré comme anormalement élevée, et on a pris le pire cas. Et, généralement par exemple  
110           en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, ce n'est pas considéré comme un composé cible à suivre  
pour les sites d'enfouissement, ni au Québec.

**LE PRÉSIDENT :**

115           Merci, Monsieur Pagé. C'est tout, Monsieur Marron ?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Oui.

120           **LE PRÉSIDENT :**

Pour l'instant, c'est tout.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

125

Oui, pour l'instant, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

130

Merci. Je vais aller du côté des personnes-ressources pour savoir s'ils ont des documents additionnels ou des réponses à des questions qui ont été soulevées hier. Donc, Monsieur Mbaraga.

**M. JEAN MBARAGA :**

135

Oui, Monsieur le Président. Avant de passer la parole à madame Marie-Josée Gauthier pour vous dire les documents qu'elle a déposés, je vais apporter un complément d'information concernant la question que vous aviez posée concernant un programme qui encourageait la valorisation ou l'élimination des biogaz.

140

Effectivement, comme c'est marqué sur le site du ministère, son programme existait mais il y a quelque chose de nouveau. D'ici quelques semaines, le ministère va lancer un appel d'offres pour que les promoteurs qui vont soit détruire ou valoriser les biogaz qui sont produits par des lieux d'enfouissement sanitaire, ça peut être des anciens sites, autrement dit c'est les sites qui ne sont pas obligés par réglementation de détruire leur biogaz, les offres qui vont être acceptées par le ministère pour ces promoteurs-là, ils vont bénéficier d'achat de crédit de CO<sub>2</sub>.

145

**LE PRÉSIDENT :**

150

D'ailleurs, c'est aussi pour certains petits sites, qu'on dit des sites inférieurs à 50 000 tonnes par année, où il n'y a aucune récupération qui est obligatoire.

**M. JEAN MBARAGA :**

155

Tout à fait, Monsieur le Président.

**LE PRÉSIDENT :**

160

Donc ça peut servir aussi à ces petits sites-là.

**M. JEAN MBARAGA :**

165

C'est ça. Mais aussi pour les gros sites où les anciens secteurs n'étaient pas couverts justement par réglementation pour les obliger à détruire justement ces biogaz.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci beaucoup.

170 **M. JEAN MBARAGA :**

Là, je passerais la parole à Marie-Josée Gauthier pour vous dire qu'est-ce qu'elle a déposé.

175 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Oui, Madame Gauthier ?

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

180

Bonjour ! Alors j'ai déposé les avis d'infraction envoyés au site. Il y a cinq avis d'infraction depuis 2004. Les registres de plaintes. J'ai déposé, j'avais parlé d'un rapport qui avait été fait par le ministère concernant les composés organiques volatils dans l'air ambiant au Québec. Et tant qu'à être sur le site Internet, hier j'avais parlé des indices de qualité de l'air, certaines informations, j'avais donné une adresse du site, j'ai pris certaines pages que je jugeais qui étaient pertinentes. Je les ai déposées ici aussi, puis en même temps vous allez avoir l'adresse exacte du site. Et j'ai déposé le document dont Michel Bourret avait pris engagement concernant le taux de captation des biogaz dans les sites d'enfouissement.

185

190 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame Gauthier.

Monsieur Rochefort.

195 **M. MICHEL ROCHEFORT :**

Bonjour, Monsieur le Président ! La CMM n'a pas de nouveau document à fournir. Par contre, elle a des éléments de réponse à offrir à vos questions. Même assez beaucoup d'éléments de réponse.

200

À la première question hier, à une question intéressante que la commission avait soulevée concernant à savoir s'il y avait des avantages économiques qui encourageaient les municipalités à atteindre leurs objectifs de récupération fixés par le gouvernement dans un contexte où la matière à enfouir est 55 \$ la tonne. J'ai fait une recherche ce matin sur la question. La situation est excessivement changée depuis 2006 et la réponse est oui, il y a vraiment de très gros avantages à atteindre la récupération. Je vais vous donner quelques exemples.

205

210 Jusqu'en 2006, l'agglomération de Montréal déboursait en moyenne 120 \$ la tonne pour le traitement des matières recyclées. À partir de 2006, 2007, 2008, ça a baissé à 35 \$ et maintenant, ils ont négocié un contrat de dix ans qui va être effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour 0 \$ la tonne traitée. Étant donné que la valeur du coût de la matière recyclée et le volume recyclé représentent un élément sur le marché, donc ça va être 0 \$ sur le coût du traitement de la matière recyclée dès janvier 2009.

215 La Ville de Laval a signé un tel contrat qui est effectif depuis janvier cette année. Donc, depuis janvier 2008, ça coûte 0 \$ le traitement des matières recyclées à Laval.

220 Sur le territoire d'autres villes qui n'ont pas ce type de contrat, ils ont plutôt des contrats où qu'il y a un prix avec un tonnage. Ce prix – je vais me baser un peu sur l'exemple de la Ville de Terrebonne – correspond sur le nouveau contrat actuellement à 12 \$ la tonne de matières traitées. Par contre, il faut prendre en compte que, dans ces contrats, il y a une ristourne qui est retournée sur le coût de la valeur. Et un coup que la ristourne est retournée aux villes, le coût de traitement revient uniquement à 5 \$ la tonne de traitement, un coup que la ristourne de l'entreprise retourne à la ville avec la quantité de matières qu'elle a réussi à vendre. Et cette quantité est  
225 appelée à diminuer étant donné que dans les contrats, plus la quantité augmente, plus la ristourne augmente, mais également plus le coût demandé pour le traitement de la tonne à la base diminue.

230 Donc, il y a énormément de facteurs économiques qui encouragent les villes à atteindre et même à dépasser leurs objectifs de recyclage.

235 Donc ça, c'est une recherche, mais ça montre comme quoi il y a vraiment une situation qui était disons avant 2005-2006, et qu'il y a un changement très, très rapide qui se produit depuis 2006.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

240 Donc la situation s'est renversée complètement. C'est-à-dire que ce que vous dites, que c'est avantageux de recycler le plus qu'on peut pour réduire les coûts à l'enfouissement.

**M. MICHEL ROCHEFORT :**

Exactement.

245 **M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Alors qu'avant 2006, c'était l'inverse complètement.



**M. MICHEL ROCHEFORT :**

250

Oui, si on tient compte...

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

255

Est-ce que vous êtes capable d'expliquer ? Est-ce que c'est un marché qui s'est développé pour la fabrication de produits à partir de données de base recyclées ? Qu'est-ce qui fait que la situation – parce que moi, c'est la première fois que j'en entends parler – que cette situation-là est complètement renversée ?

260

**M. MICHEL ROCHEFORT :**

265

Je ne suis pas un spécialiste du marché. Par contre, ce que j'ai entendu dans les informations, il y avait aussi la demande de matières recyclées qui venait de marchés à l'étranger, comme le marché chinois et tout qui est en grande demande de matières recyclées pour leurs produits. Donc, il y a un grand marché, pas uniquement au Québec mais au point de vue international, pour la demande de produits, de matières recyclables.

270

Et la tendance, c'est vraiment une tendance si on regarde seulement le coût de la Ville de Montréal, passer de 120 \$ par tonne avant 2006 à 0 \$ à partir de 2009, c'est vraiment un renversement majeur qu'on peut observer.

275

L'autre question qui avait été posée lundi, c'était concernant un peu la provenance des déchets sur la couronne nord, la provenance au niveau municipal. Si je pouvais désagréger plus bas que l'échelle que j'avais donnée couronne nord.

280

Si je reprends un peu les propos, on peut dire que les municipalités de la couronne nord génèrent actuellement 233 000 tonnes de déchets annuellement. De cette quantité, 93 000 sont enfouies au site de Lachenaie, c'est-à-dire à peu près 40 % des déchets de la couronne nord. On peut donc dire, d'une part, qu'il y a 60 % des déchets de la couronne nord qui est exporté à l'extérieur du territoire de la CMM.

285

Sur le 40 % enfoui à Lachenaie, il y a 60 % qui proviendrait des – c'est des chiffres approximatifs de mon modèle – il y a 60 % qui proviendrait des municipalités de Mascouche et Terrebonne, et l'autre 40 % proviendrait des municipalités du territoire de la MRC Thérèse-de-Blainville. Donc, c'est quand même assez concentré autour du site.

290

Je voulais saisir cette occasion aussi où je parle un peu de la réalité de la couronne nord pour un peu plus donner de détails. J'ai peut-être survolé un peu sur la notion de ce qu'on demande aux différents secteurs et l'échéancier qu'on a reporté d'un an. Ce n'était pas uniquement un échéancier qu'on a reporté mais il y a eu beaucoup de précisions faites cette

année vu l'ampleur des travaux qui ont été faits au niveau des études des alternatives et de l'ampleur des travaux qu'on réalisait que les villes devaient faire.

295 Donc ce qui a été décidé, ce n'est pas uniquement dire qu'on reporte d'une année. Il y a eu tout un travail de précision. Et ce qui a été décidé, c'est d'une part que la Communauté a approuvé la mise en place d'un programme de financement de 600 000 \$ pour aider les différents secteurs à établir leurs plans régionaux. Ce 600 000 \$ se rajoute aux 400 000 \$ environ consentis pour les différentes études technologiques. Donc, depuis un an et demi, c'est environ 1 M\$ qui est mis au niveau de la réflexion au niveau des territoires.

300 Et on a aussi défini un peu plus en détail ce qu'on demandait pour chaque secteur, et je pense que ça pourrait être bien que je vous fasse un peu un petit résumé. Parce que c'est assez précis. Vous allez voir, ça va... ce n'est pas uniquement un report pour gagner du temps. C'est vraiment une rentrée dans le détail assez importante.

305 D'une part, on va demander une liste des technologies de traitement applicables à leur secteur géographique. Une liste des scénarios de traitement des résidus applicables, donc une liste des technologies et une liste des scénarios. Donc, à partir des technologies, quelle combinaison technologique qu'on peut arriver pour créer des scénarios de gestion un peu plus complets, intégrant les divers types de matières.

310 On va demander une liste des sites potentiels d'accueil de ces infrastructures. Un modèle de gestion de ces infrastructures. Est-ce que ça va être des infrastructures PPP, gestion publique et contrat d'exploitation. Un cadre financier de gestion pour les matières putrescibles et les déchets ultimes. Un échéancier de réalisation donc précis. Et aussi, comme on ne peut pas – et c'est un des arguments pourquoi on a utilisé aussi année horizon dans notre schéma – on aura beau mettre en place tous les équipements, si la population ne suit pas, on n'arrivera pas aux objectifs.

320 Donc, on veut que les régions réfléchissent. On leur demande de mettre en place un processus, établir, penser au processus de mobilisation et de consultation des citoyens, des acteurs concernés, qui vont permettre qu'il va y avoir les consensus nécessaires dans les différents secteurs pour mettre en place les équipements et les infrastructures demandés.

325 Donc il ne suffit pas uniquement de dire : « On pourrait mettre un site là » mais on sait très bien que ça soulève aussi des questionnements auprès de la population. Donc, on leur demande de dire : « Si vous voulez mettre un site à tel endroit, comment vous allez vous y prendre auprès de la population pour faire en sorte que ce site soit accepté ? » Donc c'est toute une démarche qui s'empile.

330 Je pense que quand on a écrit le PMGMR, l'effort était concentré sur une vue globale, mais on n'avait pas nécessairement bien évalué la quantité de travail à faire pour ces alternatives

335 et ces équipements. Et c'est à la fois des éléments qu'on a faits avec des firmes privées mais qu'on est prêts aussi à accompagner les élus des différentes régions. Et c'est d'où le programme de financement de 600 000 \$ à répartir en cinq régions, qui est pour cette année. Tout ça, je parle c'est pour cette année.

340 Une autre précision que je voulais donner. C'est on évoque depuis le début beaucoup la notion que BFI représente 30 % des besoins d'enfouissement de la Communauté métropolitaine. Je veux juste préciser que c'est 30 % de tout type de matières. Donc, ICI confondues, de toutes provenances. Si on parle des matières municipales, ça serait mieux d'utiliser 45 %. Ça équivaut entre les années entre 41 et 45 % des matières municipales de la Communauté.

345 Donc, je pense que ça fait le tour un peu des questions que vous aviez demandées. Et je serais heureux de rentrer un peu plus en détail, si vous voulez, sur toute la démarche des plans régionaux. Et s'il y a des compléments d'information à aller avoir auprès des villes sur leurs contrats de traitement, ça pourrait être intéressant aussi.

**LE PRÉSIDENT :**

350 Merci, Monsieur Rochefort. Évidemment, vous comprendrez qu'on va revenir peut-être un peu plus tard...

**M. MICHEL ROCHEFORT :**

355 Tout à fait.

**LE PRÉSIDENT :**

360 ... soit cet après-midi, ce soir ou possiblement demain. Nous verrons.

Monsieur Papillon, de votre côté, est-ce que vous avez de la documentation à déposer ou de l'information supplémentaire ?

**M. LUC PAPIILLON :**

370 Monsieur le Président, bonjour ! Madame Bigué, Monsieur Fortin. À la séance de ce soir, Monsieur le Président, nous serons en mesure de déposer en copies suffisantes autant le plan de mesures d'urgence incendie pour le site et les différents rapports d'analyse sur la présence et la migration des goélands à la séance de ce soir.

**LE PRÉSIDENT :**

375 Parfait. Je vous remercie.

Monsieur Bélanger, de votre côté ?

**M. GHISLAIN BÉLANGER :**

380 Bonjour ! Au plus tard la séance ce soir, on va vous déposer des extraits du rôle foncier applicable au secteur Presqu'île.

**LE PRÉSIDENT :**

385 Parfait. Merci, Monsieur Bélanger. Dans la salle, est-ce qu'il y a quelqu'un de la MRC Les Moulins ? Je ne sais pas s'il est arrivé. Non. Parfait. En fait, certains d'entre vous ont probablement constaté que monsieur Hakizimana n'est pas arrivé présentement. En fait, Monsieur Hakizimana a téléphoné tantôt pour dire qu'il avait un problème de voiture. Donc, dès que son problème est réglé, il va se présenter ici.

390 Maintenant, j'aimerais revenir un peu au niveau de monsieur Pagé. Est-ce que vous pourriez m'expliquer c'est quoi des phosphines ? Parce que oui, c'est beau en parler, mais ça ne me dit pas grand-chose. Donc, qu'est-ce que ça fait ? C'est un gaz ?

395 **M. THIERRY PAGÉ :**

En fait, on peut le retrouver sous différentes formes mais dans le cas qui va nous intéresser pour les sites d'enfouissement, ça va être sous forme de gaz qui va être émis. C'est un composé qui est utilisé dans l'industrie des pesticides principalement, et la littérature indique qu'il peut en fait être naturellement formé dans un site d'enfouissement dû à des processus d'oxydoréduction entre les déchets et les métaux qu'il peut y avoir. Donc, c'est une réaction chimique où à ce moment-là il peut y avoir production. Donc, il y a un bruit de fond normal dans l'environnement au niveau de la phosphine et c'est un composé en fait qui est composé de phosphore, trois atomes de phosphore. Donc, c'est ce que je peux vous dire en tant que tel.

405 Au point de vue des impacts qu'il peut y avoir sur la santé, à ce moment-là, je référerai à ma collègue Marie-Odile Fouchécourt si elle a eu le temps de trouver de l'information à cet effet-là.

**LE PRÉSIDENT :**

410 Et, Madame Fouchécourt, est-ce que vous avez eu le temps de trouver de l'information ?

**Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :**

415 Bonjour, Monsieur le Président, Monsieur, Madame les Commissaires ! Je n'ai pas eu beaucoup de temps pour faire une revue toxicologique mais en fait, l'Agence de protection de

l'environnement, l'US EPA, a une base de données toxicologiques à laquelle on se réfère pour faire des études de risques. Et dans cette base de données qui s'appelle IRIS se trouve une valeur de référence par inhalation pour la phosphine. Donc, cette valeur de référence que les toxicologues appellent RFC correspond à la concentration à laquelle une personne peut être exposée tous les jours de sa vie, 24 heures sur 24, sans qu'il y ait d'effet sur sa santé. Cette concentration-là est de 0,3 microgramme par mètre cube. Donc ça, c'est une valeur toxicologique vraiment de référence qui est la plus à date pour l'instant.

Pour compléter un peu ce qu'a dit monsieur Pagé, la phosphine, c'est un dérivé du phosphore. C'est un atome de phosphore et trois atomes d'hydrogène. Donc, la formule chimique, c'est PH<sub>3</sub>. Et c'est utilisé pour lutter contre les insectes, probablement utilisé par des compagnies d'extermination. Donc, en fait ça se présente sous forme de petite tablette qu'on dépose dans un endroit infesté, on s'arrange pour qu'il y ait une humidité suffisante, et alors la phosphine se dégage et extermines les insectes qui doivent être exterminés.

Donc ça s'utilise dans des bâtiments, d'après ce que j'ai compris, mais aussi par exemple dans des silos à grain quand on veut exterminer des animaux qui pourraient mettre en danger la récolte. Donc, il y a plusieurs documents de l'OMS qui existent sur la phosphine. En gros, je vous ai résumé ici ce qui était le plus pertinent.

**LE PRÉSIDENT :**

Et si jamais vous mettez la main sur les documents de l'OMS, par rapport à la phosphine, est-ce que vous pourriez peut-être en déposer un ou deux, s'il vous plaît ?

**Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :**

Oui. Il n'y a pas de problème.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Madame Fouchécourt.

**Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :**

C'est disponible sur Internet. Donc, c'est très facile à obtenir, mais je vais vous déposer une copie.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Merci. Monsieur Marron, il y a les commentaires sur le 6 kilomètres ?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

460

Oui. Je vais passer la parole à monsieur Boisvert.

**M. DANIEL BOISVERT :**

465

Alors voici. Les différentes informations sont présentées sur différentes planches. La source d'information, c'est un répertoire accessible au ministère de la Santé sur un site Internet donc pour les différents établissements.

470

Donc le premier, ce sont les CPE, les Centres de la Petite Enfance à l'intérieur du rayon de 6 kilomètres. Le deuxième... est-ce que ça va ou si vous voulez les regarder plus longuement ?

**LE PRÉSIDENT :**

475

En fait, c'est peut-être plus pour les gens dans la salle. Donc, les petites étoiles, ce sont les CPE, c'est ça ?

**M. DANIEL BOISVERT :**

480

C'est ça. Ensuite, l'autre figure, ici ce sont les écoles primaires et secondaires.

**LE PRÉSIDENT :**

485

Oui.

**M. DANIEL BOISVERT :**

490

Ensuite les CLSC. On voit qu'il y a un établissement. Du côté des hôpitaux, on connaît la localisation de l'Hôpital Le Gardeur. Ensuite, il y a le CHSLD, donc le centre de soins de longue durée. La dernière qui sont les résidences pour personnes âgées. Et c'est ça, la référence au MSSS, c'est 2006. C'est ce qu'il y a de plus à jour quand on visite le site du ministère de la Santé.

**LE PRÉSIDENT :**

495

Parfait. Donc, ça va être déposé ?

**M. DANIEL BOISVERT :**

500

Oui, c'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

Avec évidemment une légende, je présume ? Parce que c'est beau avoir les choses mais si on n'a pas la légende, c'est un peu plus difficile à trouver quel type d'établissement c'est.

505

**M. DANIEL BOISVERT :**

Oui. Bien, en fait, c'est indiqué en haut à gauche la localisation des centres.

510

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. C'est beau. Excellent.

**M. DANIEL BOISVERT :**

515

Ça va ?

**LE PRÉSIDENT :**

520

Ça va. Je vous remercie.

Donc, évidemment le registre est présentement ouvert et vous pouvez maintenant vous y inscrire pour venir poser vos questions. Si vous avez l'intention de présenter un mémoire à la commission, veuillez en faire part à madame Renée Poliquin, coordonnatrice de la commission, qui est à la table située à l'arrière de la salle.

525

Et avant d'appeler le premier intervenant, je tiens encore à vous rappeler les règles de procédure en audience. Donc, je demande aux participants d'éviter les préambules. Vous pouvez officiellement poser deux questions à partir de maintenant et ce, sans sous-question. Vous pouvez vous réinscrire au registre autant de fois que vous le souhaitez.

530

Toutes les questions et réponses me seront directement adressées. Donc, un petit rappel pour des conversations en tête-à-tête. Et, enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoire ou attitude méprisante ne seront tolérés et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

535

J'invite maintenant en avant de la salle monsieur René Cyr. Bonjour, Monsieur Cyr !

**M. RENÉ CYR :**

540

Bonjour, Monsieur le Président ! Madame la Commissaire, Monsieur le Commissaire ! Sur le site de BFI, il y a des cellules GERLED. Le ministère de l'Environnement peut-il nous fournir la caractérisation des déchets se trouvant dans ces cellules GERLED ?

545 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Mbaraga.

550 **M. JEAN MBARAGA :**

Je vais passer la parole à madame Marie-Josée Gauthier pour vous dire qu'est-ce qui s'est passé au point de vue caractérisation. Mais en passant, je pense que dans l'étude d'impact justement le promoteur dit ce qu'il pense de ce site-là, des derniers de GERLED.

555 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, Madame Gauthier ?

560 **Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

560 En fait, sur le site de BFI, effectivement, il y a deux bandes. Il y avait deux secteurs. J'imagine que monsieur Cyr parle du secteur qui n'a pas été excavé encore, parce que sur une partie du site actuel de BFI, il y avait aussi des cellules où il y avait eu des déchets. Mais au fur et à mesure qu'on excave, qu'on prépare le terrain pour enfouir les matières résiduelles, on gère les  
565 déchets qu'on peut y retrouver.

570 Donc il y a une section du GERLED qui a été excavée et, sur la portion de l'agrandissement, on retrouve encore présentement deux bandes qui font l'objet effectivement d'étude d'impact. C'est détaillé. On a de la caractérisation effectivement qui a été faite de ces sites-là, mais tout est en place encore à l'heure actuelle. L'engagement du promoteur, c'est à l'effet qu'au fur et à mesure qu'ils vont excaver pour préparer, ils devront gérer ce qui est en place conformément. Donc, si jamais il y avait un baril de matières dangereuses, par exemple, il devra le gérer chez un destinataire autorisé.

575 **LE PRÉSIDENT :**

Et la caractérisation indique quoi exactement en termes de déchets qui s'y retrouvent ?

580 **Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

Il y avait eu à l'époque... je n'ai pas les détails de la caractérisation exacte. Ça remonte quand même aux années 80 mais, de mémoire, il y avait eu des produits pétroliers entre autres qui s'étaient retrouvés à cet endroit-là.



585 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, Monsieur Cyr ?

590 **M. RENÉ CYR :**

C'est juste pour savoir, si je comprends bien la réponse de madame Gauthier, c'est que la cellule présentement, il y a une cellule GERLED qu'ils n'ont pas de caractérisation. C'est bien la réponse qu'elle m'a donnée ?

595 **Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

Non.

600 **LE PRÉSIDENT :**

Non. Ce n'est pas ça.

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

605 Tout a été caractérisé. Il y a une cellule GERLED qui faisait partie du site qui est actuellement exploité, qui est fermée. Donc, quand on a rencontré les déchets dans les années 90, ça a été excavé, ça a été éliminé. Ça, c'est une partie qui est terminée, qui avait été caractérisée, qui a été excavée, qui est éliminée. Il reste actuellement sur le site une portion qui a été caractérisée mais qui est encore sur le site. Et qui serait excavée si jamais BFI obtenait son  
610 autorisation d'agrandissement, qui serait excavée au fur et à mesure de la préparation des cellules d'enfouissement.

**M. RENÉ CYR :**

615 Monsieur le Président, est-ce que cette caractérisation-là serait disponible ?

**LE PRÉSIDENT :**

620 Je vais voir du côté du ministère. Madame Gauthier, est-ce que cette caractérisation est disponible ?

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

Oui.

625

**LE PRÉSIDENT :**

Donc vous comprenez qu'on aimerait que ce soit déposé.

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

630

Tout à fait.

**LE PRÉSIDENT :**

635

Je vous remercie, Madame Gauthier.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Monsieur le Président ?

640

**LE PRÉSIDENT :**

Oui ? Monsieur Marron. C'est la voix de droite au lieu de la voix de gauche.

645

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

C'est la voix de droite cette fois. Si je peux apporter une précision. Il y a eu deux études de caractérisation faites sur ces bandes de déchets : une en 93 et une dans les années 2000. Et les deux concluaient à l'absence d'impact principalement sur la qualité des eaux de surface. Parce qu'il faut savoir que ce sont des dépôts qui ont été faits en surface du site, sur une épaisseur d'environ deux à trois mètres. Ça représente un volume de l'ordre de 260 000 mètres cubes et ce sont des déchets qui ont été enfouis au-delà d'il y a 20 ou 25 ans. Donc, très, très anciens.

650

Donc, l'essentiel de la partie putrescible a été décomposé, puisque ce n'était pas dans le cas d'une cellule, il n'y avait pas de recouvrement et autre, et les études de caractérisation s'étaient attachées en périphérie de cette zone de vérifier que les eaux ayant circulé à travers ces déchets et s'échappant de cette zone n'étaient pas contaminées. C'était le cas. Et les deux études qui ont été faites le confirment. Donc, c'était pour répondre à la question.

655

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci, Monsieur Marron. Oui ?

660

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Excusez-moi. Ces études-là également sont résumées dans l'étude d'impact.

665

**M. DANIEL BOISVERT :**

En fait, vous pouvez y référer à la section 3.4.2.5, page 3-56 et suivantes, on décrit les

670



**M. JACQUES DUBOIS :**

715 Je vais revenir sur la notion de 95 % d'efficacité. Donc, l'efficacité, ça se calcule de la  
façon suivante : c'est le biogaz capté divisé par le biogaz généré. Le biogaz capté, on le mesure  
en continu, donc c'est une mesure réelle qu'on a. Le biogaz généré, on a deux façons de  
l'évaluer. On peut le calculer avec le modèle de Langen ou encore on peut le calculer en utilisant  
720 le biogaz capté plus le biogaz émis, ce qui est émis en surface. Donc, pour le biogaz émis, ce  
qu'on fait, c'est qu'on fait des mesures d'émissions de surface, ce qui nous permet de déterminer  
la quantité de gaz qui est émis à l'atmosphère. Donc, c'est de cette façon-là qu'on peut évaluer le  
taux d'efficacité de captage. Est-ce que c'est clair ?

**LE PRÉSIDENT :**

725 Est-ce que c'est assez clair pour vous, Monsieur Cyr ?

**M. RENÉ CYR :**

730 Si je comprends bien, ça s'applique à la nouvelle section. Mais hier, ils parlaient qu'il n'y  
avait pas cette efficacité-là dans les anciennes cellules. Vous savez, Monsieur le Président,  
même sous la torture, les chiffres mentent. Ça fait qu'on peut faire dire n'importe quoi aux  
chiffres. Ce que j'aimerais, Monsieur le Président...

**LE PRÉSIDENT :**

735 Je vais vous arrêter, Monsieur Cyr. Ça, c'est une opinion en disant que...

**M. RENÉ CYR :**

740 Oui, je le sais.

**LE PRÉSIDENT :**

745 Je pense qu'il y a quand même des spécialistes et des experts qui travaillent, et il faut  
quand même leur laisser le bénéfice du doute. Et je penserais malvenu de leur part d'essayer de  
nous donner des données qui ne sont pas véridiques. Donc, moi, je fais confiance aux experts  
qui sont mandatés par le promoteur. Et à ce sujet-là, je pense que monsieur Dubois a une  
information à vous donner. Oui, allez-y.

750 **M. JACQUES DUBOIS :**

Bon, c'est ça. Ce qu'on parlait hier ou avant-hier, c'est l'efficacité de captage dans les  
zones qui sont en exploitation ou les zones qui ne sont pas encore complétées. Au début, on

755 parle d'une efficacité de captage de l'ordre de 87 %. Ça, c'est en faisant les émissions de surface qu'on a calculé cette émission-là. Puis dans les secteurs où c'est capé, c'est-à-dire que la fermeture a été complétée, on a une efficacité de captage de l'ordre de 95 %.

760 Ça, ça s'applique autant dans le champ 1, 2, 3 ou 4, étant donné qu'on gère l'ensemble du site de la même façon, soit en faisant un échantillonnage de surface sur l'ensemble du site, puis quand il y a une réparation à faire à un endroit, que ce soit n'importe quel champ, la réparation va se faire.

**LE PRÉSIDENT :**

765 Et est-ce que dans le champ 1, supposons que le champ 1 est le champ probablement le plus vieux qui a été fermé, exact ?

**M. JACQUES DUBOIS :**

770 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

775 Est-ce que les techniques étaient à l'époque – de captage – étaient les mêmes que celles que vous avez présentement ou celles que vous allez installer éventuellement ?

**M. JACQUES DUBOIS :**

780 Pour ce qui est du champ 1, les techniques de captage sont les mêmes que dans le reste du site. C'est-à-dire, c'est des puits qui ont été forés dans les déchets, des puits qui datent d'une dizaine d'années probablement, puis il y en a d'autres qui sont plus récents, mais les méthodes de captage sont les mêmes dans toutes les cellules qui sont fermées. Donc, on n'a pas vraiment un vieux réseau de captage puis un nouveau réseau de captage. L'ensemble du réseau est au même niveau partout sur le site.

785

**LE PRÉSIDENT :**

790 Donc autrement dit, autant dans le champ1, vous pouvez avoir je ne sais pas, moi, un demi-kilomètre de réseau, autant dans le champ 2, vous pouvez avoir peut-être trois quarts de kilomètre parce que le champ 2 peut être un peu plus grand, mais la comparaison un par rapport à l'autre, c'est toujours la même quantité de tuyaux qu'on y retrouve finalement en fonction évidemment de la superficie. C'est ça ?

795 **M. JACQUES DUBOIS :**

C'est bien ça.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

800

Est-ce que ce sont les petites boîtes bleues qu'on a vues ?

**M. JACQUES DUBOIS :**

805

Oui. Les boîtes bleues en réalité, c'est des boîtes qui protègent la tête de puits. Parce qu'en hiver, on veut éviter que ces têtes de puits là gèlent à cause de la condensation qui se fait au niveau des robinets de ce système-là.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

810

Dans le 95 % d'efficacité, est-ce que c'est 95 % de l'ensemble des gaz, c'est-à-dire COV, mercaptan, H<sub>2</sub>S, méthane, ou il y a un gaz en particulier qui est plus difficile que ça à capter ?

**M. JACQUES DUBOIS :**

815

Un gaz, une fois qu'il est mélangé, ne se sépare par lui-même. Donc, un gaz qui est capté va avoir la même proportion, qu'il soit capté à 95 % ou à 75 %, c'est toujours un mélange de gaz. On ne capte pas une partie du méthane ou une partie du CO<sub>2</sub>, on capte le biogaz au complet.

820

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Donc, il y a un 5 % qui...

825

**M. JACQUES DUBOIS :**

Donc, il y a un 5 % de tous les composés qui va être émis à l'atmosphère.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

830

Hier, on a regardé un peu les résultats de la modélisation, puis on disait que pendant une certaine période de temps, il y avait des fortes charges d'odeurs qui risquaient de s'échapper du site. Elles viennent d'où les odeurs d'après vous ?

835

**M. JACQUES DUBOIS :**

Il y a deux sources principales d'odeurs. Il y a les biogaz qui sont maintenant beaucoup mieux gérés qu'ils l'étaient il y a quelques années, puis il y a le front de déchets aussi qui génère des odeurs qui sont d'autres types d'odeurs, puis je laisserais la parole à Thierry si...

840

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

845

Dans le fond, c'est d'expliquer pourquoi à certaines périodes, à certains moments de l'année, sous certaines conditions, il y a une forte charge d'odeurs qui est émise et qui est ressentie par la population.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

850

Les constats que l'on a faits au cours de la période d'observation entre le mois de juin, juillet et août ont permis de constater que la question relative aux biogaz était bien contrôlée. Les odeurs de biogaz sont beaucoup moins présentes. Le système est très performant. Les techniques utilisées sont les mêmes mais il peut y avoir des améliorations au niveau de détails comme les types de vannes, le type de réglage, l'expertise du personnel qui règle les puits. Parce que le réglage d'un champ, il y a une part de savoir-faire là-dedans.

855

Le constat qui a été fait, c'est que l'odeur dominante qui est la plus incommode pour les citoyens, ce sont les odeurs de déchets. Ce sont donc les odeurs associées au déchargement des camions, au compactage. On le voit à un point tel que les épisodes d'odeurs de déchets les plus fréquents correspondent aux journées où on a les réceptions de déchets. Le samedi et dimanche, ces odeurs seront beaucoup moins présentes.

860

Et c'est pour cette raison que j'indiquais que le diagnostic à en tirer, c'est qu'on maintient les efforts sur le système de captage de biogaz par un suivi très poussé, mais également on va attaquer la méthode de neutralisation des odeurs directement au front de déchets.

865

Donc on a différentes techniques. Je pourrais présenter tout à l'heure un éventail des solutions que l'on va rajouter aux solutions qu'on a déjà mises en place et qui donnent une partie du résultat mais qui ne font pas tout le travail.

870

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Qui éviterait d'avoir de fortes épisodes à un certain moment donné.

**M. JEAN MBARAGA :**

875

Absolument. C'est ça l'objectif.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

880

Les torchères, elles, est-ce qu'elles brûlent à 99 % les gaz qui sont brûlés ?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

885 Oui, alors l'efficacité de brûlage des gaz est vérifiée chaque année et tous les contrôles  
qui ont été faits montrent que ces torchères respectent les critères, parce que la qualité du gaz qui  
sort rencontre les normes, et les critères de fonctionnement de ces torchères sont liés au temps  
de combustion et à la température de combustion. Il est très important que cette température soit  
respectée si on ne veut pas voir apparaître la production de composés plus nocifs. Et ça,  
actuellement, ces torchères fonctionnent très bien.

890

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Donc les mesures d'atténuation dont vous parliez pour contrer la charge d'odeurs...

895

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

... est liée aux odeurs de déchets frais.

900

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Est-ce que vous êtes capable de les présenter tout de suite ?

905

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

910

Oui. Donc, sur le tableau qui est maintenant affiché à l'écran, donc les mesures  
d'atténuation suite au diagnostic que je vous ai présenté, il va y avoir intensification de l'aspersion  
directe d'agents neutralisants directement sur les déchets à partir des compacteurs à déchets ou  
de camions, de manière à ce que le système d'agents neutralisants capte les odeurs à la source.  
Parce que si on se met à 50 mètres, il est possible que les jours de très faible vent, on ait une  
montée verticale de colonne d'air et que ça passe par-dessus les dispositifs de neutralisation.  
Donc, ça, c'est la première chose qui va être implantée dès ce printemps et qui, ensuite, va être  
poursuivie sur le long terme.

915

**LE PRÉSIDENT :**

Et lorsque vous parlez que c'est installé sur les compacteurs, donc ce sont des  
réservoirs ?

920

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Oui.



**LE PRÉSIDENT :**

925 Qui sont pulvérisés, c'est ça ?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Exactement.

930

**LE PRÉSIDENT :**

Sur les déchets ?

935

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

940

Et les réservoirs contiennent approximativement combien de litres ou combien je ne sais pas de mètres cubes ?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

945

On est à finaliser l'exercice mais, d'après les discussions que j'ai eues avec les gens d'opération, ça serait de l'ordre de 40 à 50 litres.

**LE PRÉSIDENT :**

950

Et donc, ce 40 à 50 litres-là devrait être changé à quelle fréquence ?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

955

On vise à ce que ce soit un minimum de quatre à cinq heures d'opération, de manière à ce que ce soit réaliste et qu'il n'y ait pas trop d'opération pour remplir ce réservoir.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

960

Est-ce que l'efficacité est reconnue de ces neutralisants-là ?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

965

Oui. On a confié à la firme Odotech l'étude de l'efficacité de neutralisation en air ambiant. Je vais laisser monsieur Thierry Pagé rapidement présenter ces résultats.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

Juste faire un petit commentaire, Monsieur Marron.

970

**LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît, un instant. On se nomme toujours pour madame. C'est très important.

975

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Il est arrivé sans que je le voie.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

980

Jean-Marc Viau. C'est parce qu'il y a des événements qui sont arrivés sans qu'il le voie lui non plus. C'est que le procédé a changé pour le mode d'aspersion, étant donné que les réservoirs, c'était trop volumineux, On essayait de réduire la quantité des réservoirs. C'est une autre méthode d'aspersion qui a été utilisée à air comprimé. Ça fait que donc le réservoir va être beaucoup plus petit. Pas nécessaire d'allonger le temps de huit heures. Ça fait qu'il y a des petits changements comme ça, mais c'est en cours d'élaboration, par contre.

985

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y, Monsieur Pagé.

990

**M. THIERRY PAGÉ :**

Donc, concernant l'évaluation d'efficacité de ces neutralisants d'odeurs là, ça a été fait avec donc des analyses olfactométriques, des analyses standardisées pour déterminer le niveau de réduction des odeurs. Donc, ce qu'on mesure, ce n'est pas la modification de l'odeur, à savoir est-ce que l'odeur est plus agréable ou moins agréable, c'est globalement est-ce qu'il y a moins d'odeurs en termes d'unités-odeurs comme on faisait référence hier. Et donc l'efficacité que nous avons mesurée, en fait, tout dépendamment des modes d'application, est entre 50 et 65 % pour les produits utilisés par BFI.

1000

Ce que nous on considère, parce qu'on a fait plusieurs études de ce type-là, quand on a une efficacité au-dessus de 50 %, on considère que c'est une bonne efficacité pour un neutralisant d'odeurs et que ça vaut la peine de l'utiliser. Et c'est dans les plages, on n'a jamais observé plus que 70 % d'efficacité pour un neutralisant. Donc, c'est tout à fait acceptable les plages qui sont utilisées pour le produit envisagé par BFI.

1005

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

1010           Qu'est-ce qui arrive pour l'autre 50 % ? Quand vous dites que c'est 50 % efficace, la mise en place des neutralisants, ceux qui ne sont pas neutralisés, les odeurs, celles qui ne sont pas neutralisées, c'est celles qu'on ressent ?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

1015           Oui. L'idée là-dedans, c'est qu'en fait, on ne peut pas se contenter de cette seule mesure. Il faut ajouter à cette mesure d'aspersion d'agents neutralisants sur les déchets d'autres mesures que je vais développer pour arriver à un résultat global qui arrivera à réduire encore plus sensiblement les épisodes d'odeurs.

1020

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

              Mais on va vider la question de ce procédé-là. Mais j'aimerais ça entendre le ministère de l'Environnement pour voir qu'est-ce qu'il en pense, lui ?

1025

**M. JEAN MBARAGA :**

              Qui en pense de quoi, Monsieur le Commissaire ?

1030

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

              Sur les mesures d'atténuation avec le produit qui est ajouté par aspersion.

**M. JEAN MBARAGA :**

1035

              Comme on le mentionnait hier, justement l'utilisation des neutralisants, c'est une mesure d'atténuation qui est acceptée par le ministère de l'Environnement. Si ça diminue le nombre de plaintes, si ça cause moins de nuisances auprès de la population, c'est accepté par le ministère de l'Environnement.

1040

**LE PRÉSIDENT :**

              Et est-ce que cette mesure-là a déjà été essayée ou est en pratique dans d'autres sites, à votre connaissance ?

1045

**M. JEAN MBARAGA :**

              À ma connaissance, je pense que Sainte-Sophie utilise pas nécessairement la même mécanique mais ils utilisent aussi les neutralisants.

1050

**LE PRÉSIDENT :**

Et les résultats à Sainte-Sophie sont probants ou moins probants ou plus probants ?

1055 **M. JEAN MBARAGA :**

Oh ! la la, il faudrait que je me renseigne, Monsieur le Président, pour savoir justement si c'est aussi efficace que ce qui est fait chez BFI.

1060 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci.

1065 **M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Donc, le deuxième volet pour s'attaquer à la génération de ces odeurs, on parle principalement des surfaces ouvertes. Comme j'expliquais hier, ça représente environ 200 000 mètres carrés. Et dans ces surfaces ouvertes, il y a deux types de surface. Il y a la surface comme vous l'avez vue ce matin, où les déchets sont déchargés. Ça, c'est ce que l'on appelle le front de déchargement. Et il y a d'autres surfaces, non encore couvertes par le recouvrement final, mais qui ne sont recouvertes que par le recouvrement journalier et qui est constitué de fluff.

Donc, d'après les analyses de modélisation qui ont été faites, il faut également s'attaquer à réduire les émissions pouvant être issues de ces zones-là. Or, pour attaquer ce point, nous prévoyons de réaliser des planches d'essais en utilisant soit des sols, des mélanges sol/fluff ; membrane biodégradable ou membrane étanche temporaire, il existe des procédés où l'on peut comme dérouler des couvertures au-dessus de ces zones-là ; addition de mélange d'étanchéité fibre et ciment, ce sont des procédés où le mélange est projeté à l'aide d'une sorte de canon à eau, lance à incendie, qui projette une sorte de produit un peu comme on va projeter les produits d'isolation à base de carton ou de papier mâché à l'intérieur de structure, c'est un peu le même procédé. Donc, ça c'est une méthode également qui va avoir un apport assez important sur la réduction des épisodes d'odeurs et on prévoit...

1085 **LE PRÉSIDENT :**

Un instant, Monsieur Marron. Et l'efficacité de cette solution, ça peut correspondre à quoi ?

1090 **M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

D'après les modélisations qui ont été faites pour voir en fait avec le modèle si on diminuait la perméabilité, on parlait d'un autre 50 % qui se rajoutait. Alors, est-ce que ça va être additif ou pas ?

**LE PRÉSIDENT :**

1095

C'était ma question.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

1100

C'est ça. Il est possible qu'en fait, en réalité, on n'arrive pas à 100 % mais davantage à 75 % d'efficacité.

**LE PRÉSIDENT :**

1105

Donc, toute mesure additionnelle permet...

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

1110

D'aller chercher...

**LE PRÉSIDENT :**

... de réduire jusqu'à un certain point.

1115

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Exactement. Exactement. Dire qu'une solution permettrait d'arriver à 100 % ne serait pas responsable.

1120

**LE PRÉSIDENT :**

Et ça se fait ailleurs ?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

1125

On a vu des sites. On a des exemples de ce qui se fait aux États-Unis. On rencontre des fournisseurs de produits. La problématique d'utilisation de ces techniques est beaucoup liée à la nature des déchets, au climat. Et donc, ce qui peut être vrai dans un climat semi-aride ou assez sec aura peut-être moins tendance à fonctionner sous un climat humide comme c'est le cas ici.

1130

**LE PRÉSIDENT :**

Êtes-vous au courant à savoir si ça se fait présentement à Sainte-Sophie ?

1135 **M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Je l'ignore.

1140 **LE PRÉSIDENT :**

Et au niveau du ministère, êtes-vous au courant si cette deuxième solution qui est avancée par le promoteur est en pratique présentement à Sainte-Sophie ?

1145 **M. JEAN MBARAGA :**

On pourrait se renseigner, Monsieur le Président.

**LE PRÉSIDENT :**

1150 D'accord. Et en même temps, peut-être demander aux gens de Sainte-Sophie comment eux perçoivent – s'ils perçoivent – une amélioration par rapport à la réduction des odeurs.

**M. JEAN MBARAGA :**

1155 C'était déjà noté, Monsieur le Président.

**LE PRÉSIDENT :**

1160 Merci. Continuez, Monsieur.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

1165 Donc dans les autres procédés, on met ici la mise en place d'un centre de compostage. On pourrait se demander en quoi un centre de compostage serait de nature à aider à réduire les odeurs ? C'est plutôt lorsque le compostage est mal fait une source importante de génération d'odeurs. Or, comme je l'expliquais, ce serait une usine sous bâtiment fermé avec biofiltre. Ce qui est important, c'est ce qui va sortir du compostage. C'est que ça, ça a été exploité sur différents sites et un des sites appartenant à BFI à Calgary utilise ce compost comme biofiltre. Il est étendu sur la surface de couvert temporaire et de nombreuses études ont prouvé qu'un grand  
1170 nombre de composés organiques sont fixés à l'intérieur du compost. On retrouve le principe de fonctionnement d'un biofiltre.

1175 Et ça, c'est une technique que l'on mettrait au point où une bonne partie du compost serait étalée de cette façon de manière à venir constituer un biofiltre, de manière à réduire les émanations associées à ces surfaces.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Ça, c'est dès 2009 ?

1180

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Oui. On prévoit la mise en place de l'usine 2008-2009 et, dès que la production de compost sera en route, à ce moment-là on utilisera cette technique.

1185

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est quelque chose qui est envisagé, ces solutions, ou bien c'est vraiment un engagement de la part de BFI d'aller dans ce sens ?

1190

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

C'est un engagement. Lorsque ce tableau a été fait, je suis porte-parole mais il y avait un responsable de BFI, puisque tout ça a des conséquences financières...

1195

**LE PRÉSIDENT :**

La logique même. C'est pour ça que je demandais la question.

1200

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

C'était dans le sens du commentaire qu'avait fait la voix de gauche, le représentant de la CMM.

1205

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Êtes-vous en mesure de nous dire si ça a été chiffré pour, par exemple, dans votre étude de modélisation, est-ce que ça va influencer la charge d'odeurs ? Est-ce que vous avez quantifié comment le site pourrait se...

1210

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

La seule quantification - peut-être que monsieur Thierry Pagé me reprendra - mais la seule quantification qui avait été faite était une réduction de la perméabilité des surfaces de recouvrement journalier. Mais je ne pense pas qu'on ait pris en compte...

1215

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Ou, par exemple, est-ce que ça va améliorer le 95 % d'efficacité ? Ou ça va réduire les

1220 épisodes, la durée des épisodes de fortes odeurs ?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

1225 Sur le 95 %, il faut bien considérer que le 95 % va être indépendant de l'application de ces techniques, la production de biogaz se produisant environ un an, un an et demi après la mise en place des déchets. Donc, une surface ouverte va être principalement génératrice d'odeurs de déchets et non pas d'odeurs de biogaz. Et le biogaz, les odeurs correspondront aux émissions diffuses ou éventuellement ponctuelles s'il y a un pépin sur les eaux de captage dans les zones plus anciennes.

1230

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Les nez électroniques, ils vont vous servir à quoi à ce moment-là ?

1235

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

1240 Je vais juste donner un résumé. Je passerai la parole à monsieur Thierry Pagé. Les nez électroniques sont un système électronique destiné à évaluer les odeurs. Nous en avons deux installés sur le site. Et à l'étape où on est, il y a un certain nombre d'expérimentations, de calages qui sont faits, je vais laisser monsieur Thierry Pagé développer là-dessus. L'idée au départ était de déclencher des systèmes de neutralisation en fonction des apparitions d'odeurs et de changement des directions de vents. Mais les calculs que l'on a faits montrent que tous les dispositifs de neutralisation d'odeurs à la base doivent être permanents parce que, avec une vitesse de vent de 10 kilomètres/heure, un kilomètre est parcouru en une dizaine de minutes et  
1245 donc on n'a pas le temps de réaction pour embarquer. Par contre, ce serait un outil intéressant pour évaluer la qualité de l'air vis-à-vis des odeurs générées par le site dans le futur.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

1250

Quelle odeur le nez détecte-t-il ?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Je vais passer la parole à monsieur Thierry Pagé.

1255

**M. THIERRY PAGÉ :**

1260 D'un point de vue de nez électronique, en fait, les nez électroniques ont été calibrés sur le site de BFI pour pouvoir détecter l'odeur de biogaz et l'odeur des déchets frais, en fait. Des déchets. Parce que ce sont les deux odeurs principales qu'on va retrouver sur le site. Éventuellement, s'il y a d'autres odeurs, on pourra calibrer les nez électroniques à détecter les



autres odeurs qu'il pourrait y avoir. Donc, les nez électroniques donnant des mesures en termes d'unités-odeurs par mètre cube un peu comme les olfactomètres. Donc, c'est calibré sur l'olfactométrie.

1265

Donc la perspective dans laquelle BFI s'inscrit, ce n'est pas dans une perspective réactive mais proactive, donc de continuellement avoir des moyens en place et, à ce moment-là, les nez électroniques serviront à évaluer en continu l'efficacité des moyens qui sont employés et un processus d'amélioration continu d'un point de vue des impacts odeurs.

1270

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Donc, vous ne vous en servez pas comme outil de gestion pour, par exemple, il y a un épisode d'odeurs qui serait détecté par les nez, le panache continue à progresser, vous pourriez intervenir directement sur la cellule qui est visée par le nez et je ne sais pas, moi, enterrer plus vite. Ce n'est pas un outil de gestion à proprement dit des odeurs mais c'est un outil qui mesure l'efficacité du type d'odeurs qui est véhiculé, c'est ça ?

1275

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

1280

En fait, une des principales conclusions des observations qu'on a faites, c'est que la seule gestion possible des odeurs, c'est de les traiter lorsqu'elles se génèrent. Parce que comme j'expliquais tout à l'heure, l'apparition d'odeurs va être davantage liée à des changements de circulation d'air. Donc, ce sont des événements très courts. C'est ce qui explique. Ce n'est pas parce que le site n'est plus là que ça ne sent plus, c'est parce que l'air est plus rapide ou les circulations d'air ont changé. Donc, on s'aperçoit qu'essayer de faire une interrelation entre un épisode d'odeurs et une action précise sur le site, ce n'est pas très réaliste. Et si on veut être efficace, il faut s'attaquer à neutraliser les odeurs avant qu'elles se génèrent.

1285

Et peut-être pour terminer la présentation, voilà. Un autre élément de nature à réduire les impacts d'odeurs, mais cette fois beaucoup moins, est l'implantation d'une usine de production de gaz naturel à partir de la séparation des constituants du biogaz qui est en excès, c'est-à-dire qui n'est pas utilisé, pour la production d'électricité.

1290

Donc en fait, et ça va faire l'objet de la présentation qu'on va vous faire sur le procédé de séparation ou enfin de traitement du biogaz, ce procédé-là aurait pour avantage de rendre inutile l'incinération, enfin la destruction des biogaz dans les torchères, puisqu'à ce moment-là tout le biogaz passerait dans l'unité de traitement. Les incinérateurs, enfin les torchères plutôt ne seraient là qu'en cas de défaillance de ce système pour s'assurer du brûlage à 100 % des biogaz en excès.

1295

1300

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Actuellement, vous brûlez seulement je pense... pas brûlez, mais récupérez 4 à 5 %

1305 des gaz ? C'est ce qu'on nous avait dit ce matin ?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

1310 Il me semble que c'est plus que ça. 4 mégawatts, je pense.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

4 mégawatts, oui, c'est ça.

1315 **LE PRÉSIDENT :**

C'est 75 % qui sont non récupérés.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

1320 Donc, 25 % récupérés pour 4 mégawatts. C'est ça.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

1325 Et donc, tout le reste de biogaz passerait dans l'unité de traitement.

**LE PRÉSIDENT :**

1330 Monsieur Pagé, juste une petite question. Est-ce que c'est possible de modéliser à partir des différentes solutions, enfin des différentes mesures d'atténuation qui sont là, de modéliser la réduction de la quantité d'odeurs qui serait ainsi générée ?

**M. THIERRY PAGÉ :**

1335 C'est clair qu'on ne peut pas avoir autant de, comment dire, d'assurance sur les résultats que les modélisations qu'on a faites actuellement qui sont basées sur des mesures réelles. Mais il y a moyen d'estimer des facteurs d'émissions et d'évaluer l'impact que ça pourrait avoir comme réduction ultime en tant que telle, principalement pour ce qui est de l'aspersion directe, l'augmentation de l'étanchéité. Et c'est d'un point de vue du compostage où je sais qu'il y a  
1340 beaucoup de références dans la littérature, où de l'ajout de compost pour faire un biofiltre est déterminé. Mais il y a beaucoup d'articles qui sont faits. Mais d'avoir des résultats fiables à ce niveau-là, ça va être un peu plus difficile. Mais pour les deux premières actions, oui, on peut le faire.

1345 **LE PRÉSIDENT :**

Et est-ce que c'est long à faire ou c'est rapide ?

**M. THIERRY PAGÉ :**

1350

C'est quoi long pour vous, Monsieur le Président ?

**LE PRÉSIDENT :**

1355

Long, c'est une semaine. Rapide, c'est demain.

**M. THIERRY PAGÉ :**

1360

Ça peut être rapide.

**LE PRÉSIDENT :**

1365

D'accord. Dans ce cas-là, si monsieur Marron le permet, je vous demanderais de peut-être procéder à cet exercice, s'il vous plaît. Et nous revenir demain avec la réponse.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

1370

Demain ? Je m'inquiète juste, parce que je n'étais pas habitué à de tels délais.

**LE PRÉSIDENT :**

Voyez-vous, Monsieur Marron, j'ai peut-être un peu plus de pouvoir que vous présentement.

1375

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

C'est ce que je constate.

**LE PRÉSIDENT :**

1380

D'accord. Ça fait qu'on s'entend, Monsieur Pagé, que vous allez nous revenir avec ça demain.

1385

Maintenant, je vais aller du côté de monsieur Rochefort qui veut apporter quelques précisions, je crois.

**M. MICHEL ROCHEFORT :**

Oui. Je voudrais apporter une précision sur la note qui est en bas du tableau. Ce n'est

1390 pas tout à fait exact avec qu'est-ce qui est contenu dans le Plan de gestion des matières résiduelles, le plan métropolitain de gestion.

**LE PRÉSIDENT :**

1395 Est-ce que vous pourriez parler un peu plus près du micro ?

**M. MICHEL ROCHEFORT :**

1400 Oui. La note en bas du tableau n'était pas tout à fait exacte par rapport au Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles. Dans le plan de gestion, c'est très clairement indiqué que les municipalités doivent mettre au plus tard le 31 décembre 2010 des mesures pour les matières organiques.

**LE PRÉSIDENT :**

1405 Donc, Monsieur Marron, il y aurait une petite erreur. Donc, ce n'est pas 2013 mais 2010.

**M. MICHEL ROCHEFORT :**

1410 Je pense que c'est plutôt dans la formulation. Quand on dit que les municipalités doivent mettre en place, encore ça ne veut pas dire que les mesures, parce qu'elles sont mises en place, qu'on atteint le 60 %. Donc, c'est peut-être là le jeu qu'il y a entre les deux. Mais ce que je veux dire, c'est que les municipalités ne réfléchissent pas jusqu'en 2013 avant de mettre. C'est vraiment le processus progressif.

1415 Laval a déjà une mesure pilote dans un de ses quartiers qui dessert 4 000 personnes. Donc, c'est quand même un exercice quand même assez intéressant. Et je pense que tous les élus au Québec sont quand même, surtout avec les derniers chiffres qui sont sortis avec le bilan de Recyc-Québec et le bilan de la Communauté à l'automne, tous les élus du Québec sont conscients que la prochaine étape, c'est les matières putrescibles.

1420 Si ce n'est que si on regarde un tableau dans un document qu'on vous a fourni sur des données, qui s'appelle *Perspectives du Grand Montréal*, on voit bien que, si on regarde les 27 régions métropolitaines du Canada, donc les 27 régions de recensement de Statistique Canada et les programmes de compostage, les 5 régions québécoises se retrouvent tout en bas du peloton des 27. Les 5 sont concentrées dans les 27 dernières dans le fond. Les 5 dernières des 27.

1430 Et on a des écarts quand même assez importants où on voit que la région comme Halifax, où il y a environ presque 70 % des personnes, des ménages, participent à des

programmes de compostage, et la meilleure région au Québec, c'est Sherbrooke où on a entre 13 et 18. Donc, on a quand même un bon décalage entre la meilleure canadienne et la meilleure québécoise.

1435 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous êtes certain que vos chiffres sont à date ? Je croyais que c'était Victoriaville qui était la première ?

1440 **M. MICHEL ROCHEFORT :**

Victoriaville, ce n'est pas une région métropolitaine. Tout à fait. Victoriaville comme ville, elle a un très, très... est en avance de ça. Qu'est-ce qu'il faut faire attention, par contre, ce graphique illustre bien comment en même temps que les régions métropolitaines de recensement qui ont un fort taux de participation, il y a des mesures provinciales qui forcent, dont Halifax où il y a quand même une régulation, il y a une loi de la province qui force à exclure les matières organiques. Ce n'est pas une décision uniquement municipale, on s'entend bien.

1450 Mais quand on compare les données, disons on se rend bien compte qu'on a quand même un très gros défi au niveau Québec pour s'avancer dans le recyclage, et je pense que tout le monde le reconnaît. Pas le recyclage, le compostage. Et tout le monde le reconnaît.

**LE PRÉSIDENT :**

1455 Merci, Monsieur Rochefort.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Monsieur le Président ?

1460

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, un instant.

1465 **M. RENÉ CYR :**

Monsieur le Président, j'aurais juste un point d'éclaircissement à la question du commissaire Fortin tantôt. Monsieur Fortin a demandé si le champ 1, le champ 2, c'était le même procédé de captation qu'on nous disait. La réponse, si je ne me trompe pas, elle a été oui. J'aimerais savoir quel pourcentage de réussite est relié à chaque champ ? On sait que ça varie de 87 à 95. Le champ 1, le champ 2, c'est quoi les pourcentages ? J'imagine qu'ils les ont calculés ?

1470

**LE PRÉSIDENT :**

1475

Monsieur Marron, est-ce que vous pourriez répondre à cette question.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

1480

Oui. Je vais passer la parole à monsieur Jacques Dubois.

**LE PRÉSIDENT :**

1485

Oui, Monsieur Dubois ?

**M. JACQUES DUBOIS :**

1490

Pour ce qui est des champs qui sont fermés, donc champ 1, champ 2, champ 3, les endroits où le couvert a été complété, on a une efficacité de 95 %. Dans le dernier champ qui est en exploitation présentement, à ce moment-là, la partie qui n'a pas été couverte par la couche d'argile, on estime que l'efficacité serait autour de 87 %.

**LE PRÉSIDENT :**

1495

Donc si je comprends bien, les trois champs sont à l'heure actuelle à 95 %. Ceux qui sont fermés complètement.

**M. JACQUES DUBOIS :**

1500

C'est bien ça.

**LE PRÉSIDENT :**

1505

C'est ça ? Et lorsqu'il avait été question à un certain moment donné de 87 %, à ce moment-là, c'était lorsqu'ils étaient en exploitation ?

**M. JACQUES DUBOIS :**

1510

Le 87 %, c'est quand ils sont en exploitation et que le couvert final n'est pas complété.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Voilà la réponse, Monsieur Cyr. Merci.

1515 **M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Juste une dernière vérification. Là, vous opérez avec deux nez électroniques. Est-ce que ça donnerait de quoi d'en avoir quatre ou six ? Est-ce bien dispendieux, ça ?

1520 **M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Oui. On commence à ressembler à une usine à gaz. Ça fait beaucoup d'appareils sur le site. En fait, ça amène une vocation métrologie beaucoup plus importante que ce qu'elle était. Là, ce que l'on regarde surtout avec Odotech, c'est à s'assurer que l'on va vers une nouvelle  
1525 génération d'appareils très performants. Je pense de mémoire, pour avoir lu le dernier bilan, qu'il y avait des petites questions au niveau de l'humidité lors de la prise des mesures par les capteurs, qu'il restait un petit problème. Je vais laisser la parole – mais avant de passer la parole à monsieur Thierry Pagé, je voudrais revenir sur la date de 2010 pour le détournement des matières organiques.

1530

Si on revient sur la partie qui était projetée, on l'a mise en blanc parce que ce n'est pas réellement une mesure qui dépend de BFI, mais il est clair que le détournement des matières organiques de l'enfouissement est vraisemblablement à la source un des meilleurs moyens d'éviter les odeurs. Parce qu'en fait, ces odeurs proviennent de la matière putrescible. Et indiquer  
1535 qu'on atteindra en 2010 l'objectif de détournement de ces matières organiques est sans doute une des mesures indirectes échappant à BFI qui sera la plus efficace.

**M. LUC PAPILLON :**

Monsieur le Président ? Sur ce point-là – c'est la voix silencieuse sur votre gauche – écoutez, ce n'était pas mon intention mais je suis obligé de soulever une contradiction dans ce que effectivement mon collègue de la CMM soulève avec justification et avec raison. Effectivement, la date, c'est 2010. Mais le petit malaise qui risque d'être rencontré, si je peux me  
1540 permettre, c'est que comme les technologies qui sont actuellement sous étude jusqu'au 31 décembre, certaines d'entre elles comprennent une utilisation à des fins de transfert énergétique des putrescibles, on peut penser qu'au moment où on se parle, qu'il est peut-être illusoire de penser que les constituantes de la CMM, donc les municipalités membres, seront en mesure de rencontrer cette date-là, compte tenu que les régions auront la pleine autonomie de faire des  
1545 choix quant aux technologies futures.

1550

Maintenant, ce qu'on sait nous, parce qu'on est extrêmement intéressés comme ville, très sensibilisés à la question, ce qu'on sait, c'est qu'on va toujours faire des choix conséquents. Alors, il n'est pas question assurément à cette étape-ci de mettre en place des mesures pour récupérer des putrescibles, quels qu'ils soient et, par ailleurs, découdre, si je peux m'exprimer  
1555 ainsi, parce qu'une autre orientation sera confirmée suite aux travaux en cours. C'est le petit bémol que je voulais mettre, si vous me permettez.

**LE PRÉSIDENT :**

1560           Ça me fait plaisir. Oui, Monsieur Rochefort ? Mais ce n'est pas un débat entre vous deux.

**M. MICHEL ROCHEFORT :**

1565           Non, non. C'était pas contradictoire. C'est que la phrase laissait sous-entendre comme quoi on attendait jusqu'en 2013.

**LE PRÉSIDENT :**

1570           Non. On avait compris quand même qu'il y a des actions qui sont entreprises.

**M. MICHEL ROCHEFORT :**

1575           Mais qu'il y a une date inscrite au PMGMR, qui est le 31 décembre.

**LE PRÉSIDENT :**

1580           C'est un échéancier souhaité mais probablement, compte tenu des diverses technologies disponibles, il y en a qui sont un peu plus difficiles et un peu plus applicables à plus long terme que dans un espace de 2010 finalement.

**M. MICHEL ROCHEFORT :**

1585           Tout à fait. Sauf qu'il ne fallait pas comprendre qu'on était comme assis sur nos lauriers.

**LE PRÉSIDENT :**

1590           Non. Et j'ose espérer que vous n'êtes pas assis sur vos lauriers. Merci. On est rendu aux nez. Allons-y.

**M. THIERRY PAGÉ :**

1595           Donc, comme tout instrument de mesures terrain, en fait, les nez électroniques étant très sensibles, sont sujets à influence de paramètres extérieurs, comme fluctuation de température, fluctuation d'humidité, et donc Odotech a travaillé justement sur une nouvelle version, une nouvelle génération, la génération que nous on appelait la version 2 justement, qui permet de se dégager d'influences que pourraient avoir les variations d'humidité et les variations de température. Donc, on a une qualité de la mesure qui est indépendante de la température et de l'humidité.



1600 Et donc, c'est des améliorations en fait que, nous, on a déposé des brevets pour le faire et BFI, en fait, on est en implantation de ces nouvelles générations-là. Donc, ça permet encore plus d'améliorer la mesure des odeurs à cet effet-là.

**LE PRÉSIDENT :**

1605 Parfait. Merci. Merci, Monsieur Cyr.

**M. RENÉ CYR :**

1610 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1615 Maintenant, je vais appeler madame Sylvie Langlois Brouillette. Est-ce que madame sylvie Langlois Brouillette est ici ? Non, Madame Langlois Brouillette n'est pas là.

Nous allons continuer avec monsieur Jacques Gagné. Bonjour, Monsieur Gagné !

**M. JACQUES GAGNÉ :**

1620 Bonjour, Monsieur le Président ! Madame, Monsieur le Commissaire. Monsieur le Président, pour ce qui est des résidus radioactifs, suite aux réponses qu'on m'a données avant-hier, je pense qu'en réalité, les hôpitaux et tout ça, tous les endroits spécialisés où il y a de la médecine nucléaire font bien leur travail, s'il n'y a pas erreur humaine, parce que c'est bien surveillé. Ils ont des demi-vie, c'est-à-dire environ six heures, ces résidus radioactifs.

1630 Cependant, la radioactivité, quand elle touche le corps humain, elle va dans les urines de l'humain. Pour les personnes qui portent des couches, la radioactivité va donc dans les couches des personnes malades et, ça, c'est pas sûr que c'est bien contrôlé à ce niveau-là parce qu'on m'a bien affirmé que, pour ce qui est de la radioactivité, tout était enlevé, tout était disparu avec la centrale de sécurité de la radioactivité. Ils sont liés, c'est une agence du gouvernement fédéral. Mais pour les couches, motus et bouche cousue. On ne sait rien. Alors, c'est une...

**LE PRÉSIDENT :**

1635 Question.

**M. JACQUES GAGNÉ :**

1640 Non. C'est une suggestion que je vous demande. Je ne suis pas spécialiste donc, ce

n'est pas nécessairement une question. Deuxièmement...

**LE PRÉSIDENT :**

1645 Bien, en fait, vous vous inquiétez.

**M. JACQUES GAGNÉ :**

1650 Non. Je veux juste vous signifier ça à vous, Monsieur le Président, parce qu'on a déjà discuté amplement du sujet.

1655 Et pour ce qui est du rôle d'évaluation des propriétés attenantes, près du site d'enfouissement, il y aurait deux firmes spécialisées qui pourraient faire un travail objectif à ce sujet. Ce ne sont pas tous les évaluateurs qui peuvent le faire. Parce que l'évaluateur, vous le savez sans doute parce que vous avez vous-même fait évaluer dans le passé probablement, un évaluateur compare toujours votre propriété, votre maison à celles qui l'environnent pour déterminer le prix.

1660 Donc, si celles qui l'environnent sont situées aussi à proximité du mégadépotoir, la donnée ne sera pas objective par rapport aux autres citoyens, par exemple, de l'Assomption, de Saint-Sulpice ou de Montréal même. Ou de Terrebonne très éloignée. Alors il y a des firmes spécialisées qui le font. Si vous le désirez, je pourrais transmettre... pas toutes les firmes le font, mais il y en a deux à Montréal qui le font, qui pourraient faire une étude très objective à ce sujet-là. Je pourrais vous transmettre leur nom, si vous le désirez.

1665

**LE PRÉSIDENT :**

Vous comprendrez que ce n'est pas la commission qui va demander ces études-là.

1670 **M. JACQUES GAGNÉ :**

Qui va faire ça ?

**LE PRÉSIDENT :**

1675

Bien non.

**M. JACQUES GAGNÉ :**

1680 Il faudrait que ce soit... Ma question est celle-ci. Je l'ai changée, Monsieur le Président, vu que vous parlez des nez électroniques. Voulez-vous pas me sécuriser mais essayer de répondre à mon problème. On a beaucoup parlé du nez électronique, des variations en fonction de la température et de l'humidité. Et le problème avec Odotech qui fabrique ce nez, c'est qu'il

est mal fait dans sa conception même au niveau de son ajustement.

1685

Je m'explique. Un représentant d'Odotech a dit publiquement, quand on lui a posé des questions sur comment vous faites pour l'ajuster, le nez, pour qu'il capte les odeurs qui sont malsaines ? Savez-vous ce qu'il nous a répondu ? « On met ce que les Québécois mangent. On met ce qu'ils mettent dans les poubelles. Exemples : la salade, du poulet, des pommes de terre, des légumes, de la viande, toutes sortes d'affaires. » Quand on lui a posé la question : « Est-ce que vous mettez du poisson ? » Vous voyez le problème ? Il dit : « Non. » Parce que ce n'est pas significatif. On ne jette pas assez de poisson dans nos poubelles. Donc, le nez n'est pas ajusté en fonction de cette odeur. Là, il a dit ça.

1690

1695

Deuxièmement, quand on lui a demandé : « Mettez-vous des couches de bébé de six ou sept jours ? » Il n'a rien dit, Monsieur le Président, le représentant d'Odotech. Donc, le nez électronique, pour moi, c'est la question que je vous pose, essayez de m'éclairer à ce sujet-là, c'est du tape-à-l'œil. Ça ne veut rien dire. D'autant plus, est-ce qu'il est situé à part de ça, les deux qu'on a, du côté où ça sent, du côté où les camions arrivent, ou du côté de l'ancien dépotoir ? Merci, Monsieur le Président.

1700

**LE PRÉSIDENT :**

Nous allons transférer évidemment votre questionnement auprès de monsieur Marron. Je présume que c'est monsieur Pagé qui va répondre à la question. Monsieur Pagé, on va commencer par la plus facile qui est à quel endroit sont situés les fameux nez ? Si vous pouviez les identifier sur la carte du site, ça serait quand même assez intéressant.

1705

**M. THIERRY PAGÉ :**

Donc, Monsieur le Président, sur la carte ici, les nez électroniques sont disposés au même endroit que les stations d'échantillonnage. Donc, la station d'échantillon est et la station d'échantillon sud. Donc, on avait vu que c'était dans des cabanons en fait, les nez électroniques sont positionnés dans les cabanons, au même endroit que sont positionnés les analyseurs de H<sub>2</sub>S méthane et H<sub>2</sub>S et méthane. Donc, on voit ici le point rouge ici et le point rouge qui est ici.

1710

1715

**LE PRÉSIDENT :**

Montez au point rouge le plus haut, s'il vous plaît.

1720

**M. THIERRY PAGÉ :**

Oui.

1725 **LE PRÉSIDENT :**

À quelle distance se trouve-t-il du front des déchets ?

1730 **M. THIERRY PAGÉ :**

Le front en fait est localisé dans cette zone-ci.

**LE PRÉSIDENT :**

1735 Et comment se fait-il qu'il n'y en ait pas un en haut ? Parce que si le front des déchets est en haut, donc la probabilité d'odeurs est beaucoup plus persistante à cet endroit qu'ailleurs et les vents dominants évidemment s'en vont vers les résidences de la Presqu'île, donc, pourquoi n'y a-t-il pas de données là à cet endroit ? Est-ce que c'est parce que vous êtes en train de travailler sur le front de déchets ? Est-ce que c'est la raison fondamentale ?

1740

**M. THIERRY PAGÉ :**

1745 La perspective d'utilisation des nez électroniques en ce moment, comme le mentionnait monsieur Marron, en fait, en ce moment, on est en train de... l'utilisation, pourquoi on a mis le nez électronique ici ? D'une part, c'est que ça permet au nez électronique d'avoir deux types d'odeurs, en fait, d'être exposé à deux types d'odeurs : l'odeur des déchets et l'odeur du biogaz qui va venir plus de cette région-ci, d'une part.

1750 D'autre part, ça nous permet d'avoir au même endroit des mesures de H<sub>2</sub>S et de CH<sub>4</sub>, et donc de pouvoir confronter en temps réel les résultats des nez électroniques versus CH<sub>4</sub> et H<sub>2</sub>S. Donc, ça nous permet de faire des comparatifs et voir comment les réponses des nez électroniques se comportent par rapport aux autres détecteurs de mesures.

**LE PRÉSIDENT :**

1755

1760 Et si on avait un nez électronique qui était utilisé strictement pour capter les odeurs sur le front des déchets, ça pourrait être possible ? Ça pourrait être une alternative et permettrait aussi d'avoir peut-être un suivi beaucoup plus centré sur les odeurs résultant des déchets qui y sont apportés à tous les jours. Donc, à ce moment-là vous pourriez le faire en continu et ça vous donnerait quand même les indications sur la teneur des odeurs puis aussi la quantité. Est-ce que ça pourrait être réalisable, c'est la question que je pose.

Oui, Monsieur Marron.

1765 **M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Concernant votre commentaire sur la localisation des stations de mesure, il est clair

1770 qu'entre le moment où le cabanon a été installé et la progression du front, le front de déchets s'est éloigné de ce cabanon. Ce qui est envisagé et ce qui va se faire, c'est de relocaliser un autre cabanon d'échantillonnage tout à fait au nord, pour être à ce moment-là toujours sous les vents dominants et dans une situation qui reflétera mieux la progression du front.

**LE PRÉSIDENT :**

1775 Et à quel moment ce nez-là serait installé ? Est-ce que c'est dans l'immédiat ou ça sera strictement lorsque...

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

1780 Non. Avec la progression de l'exploitation, c'est quelque chose qui serait fait en 2008. Donc, cette année.

**LE PRÉSIDENT :**

1785 Donc, c'est un engagement que vous prenez d'installer un nez électronique en haut complètement au nord et au front aussi des déchets.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

1790 Pour le front, mesure spécifique, je vérifierais avec monsieur Pagé.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

1795

**M. THIERRY PAGÉ :**

1800 En fait, ça sera plutôt en périphérie pour capter les odeurs en provenance des vents dominants issus du front. Ça ne sera pas nécessairement sur le front mais ça va être en périphérie.

**LE PRÉSIDENT :**

Je comprends que si vous l'installez sur le front, il risque d'être enseveli.

1805

**M. THIERRY PAGÉ :**

Effectivement.

1810 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

De quelle façon il est constitué le nez ? Quelle odeur – pour répondre à monsieur Gagné – quelle odeur il capte ?

1815 **M. THIERRY PAGÉ :**

Le nez électronique réagit, en fait, le nez électronique est composé d'une matrice de senseur. Donc, de seize senseurs qui, eux, vont réagir à la panoplie des différents composés chimiques odorants qui peuvent constituer l'odeur. Que ce soit l'odeur de déchets ou l'odeur de biogaz. Et donc, le nez électronique est calibré sur les odeurs en fait du front d'enfouissement, et les échantillons d'odeurs qui sont utilisés pour étalonner le nez électronique, ce sont des échantillons d'odeurs qui sont directement pris du front d'enfouissement.

Je ne sais pas d'où l'information venait mais je peux vous dire que lorsqu'il y a... et c'est dans nos processus standardisés d'étalonnage, et c'est des odeurs de biogaz purs, et c'est des odeurs du front d'enfouissement qui sont utilisées pour faire l'étalonnage.

1825 **LE PRÉSIDENT :**

Et, Monsieur Pagé, puisque vous parlez des échantillons, j'aimerais ça que vous me disiez ce qu'il en est des échantillons. Mettons l'échantillon 1 représente une senteur de viande avariée ; l'échantillon 2, une senteur d'œufs qui sont... etc., etc. Parce qu'en fait, vous dites que vous les calibrez. C'est important de savoir qu'est-ce que vous calibrez, puis qu'est-ce que l'échantillon représente en termes d'odeurs.

1835 **M. THIERRY PAGÉ :**

Oui, mais en fait, le front d'enfouissement est un amalgame de différents composés et donc, on va prendre des échantillons, une série d'échantillons sur le front d'enfouissement. Donc, ça sent toujours le front d'enfouissement, parce que c'est une odeur qui est généralisée. C'est sûr qu'on va prendre des échantillons à différentes journées parce qu'il peut y avoir des arrivages un peu différents mais, grosso modo, ça sent le front d'enfouissement. Et il n'y a pas d'odeur de viande avariée spécifiquement.

1845 **LE PRÉSIDENT :**

Il n'y a pas de spécification.

1850 **M. THIERRY PAGÉ :**

Il n'y a pas de spécification. La spécification, c'est l'odeur de front d'enfouissement en tant que tel. C'est ce qui est utilisé.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

1855

Concernant sa préoccupation tantôt sur la radioactivité qui pouvait se trouver dans certains résidus de couche, est-ce que vous pouvez répondre à ça ? Ce matin, on nous en a donné une explication lorsqu'on a fait le voyage. Je ne sais si monsieur Gagné était avec nous ?

**M. JACQUES GAGNÉ :**

1860

Non. Désolé.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

1865

Peut-être que vous pourriez répéter.

**M. YVES NORMANDIN :**

1870

Moi, je ne suis pas habilité à répondre à ça.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

1875

Je vais demander à monsieur Jean-Marc Viau, responsable des opérations, de se rapprocher. La seule chose que je peux dire, c'est qu'on a une procédure, puisque la gestion des déchets radioactifs n'est pas laissée au hasard, il y a différents niveaux. Et donc chaque fois que les détecteurs d'Exploranium que vous avez vus ce matin lors de la visite se déclenchent, il y a une procédure qui est mise en œuvre par des mesures complémentaires pour déterminer la nature radioactive du produit, sa demi-durée de vie et, à ce moment-là, ça déclenche. Lorsqu'il y a des cas particuliers, on est en lien avec la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

1880

**M. JEAN-MARC VIAU :**

1885

Dans notre système de détection de radioactivité, le premier niveau, c'est les Exploranium. Ils sont au niveau des balances, au niveau des entrées des balances. Donc, ça permet de mesurer le nombre de coups à l'heure ou à la minute de rayons gamma. Le premier niveau d'alerte est fixé à .4 microgramme à l'heure. Je pourrais déposer la méthodologie utilisée aussi pour la méthode d'intervention. Et ça va jusqu'au niveau 5. Au niveau 5, qu'est-ce qui arrive, disons que la charge est assez élevée, on contacte immédiatement la Commission canadienne de sécurité nucléaire. Ça, ça n'arrive jamais en fin de compte jusqu'à maintenant.

1890

Donc au premier niveau de détection, ce qu'on fait à un moment donné, on met le camion de côté, on a un spectromètre qui vient déterminer le type d'élément radioactif qui est

1895 contenu dans le conteneur. S'il permet d'identifier et qu'il est en bas d'une demi-vie de 65 jours, c'est principalement des radionucléides venant des hôpitaux, des examens médicaux. Ça fait que la concentration est très élevée dans les hôpitaux en fin de compte chez les patients. Nous, on voit ça après un certain nombre de temps. Par exemple, c'est neuf heures le temps de demi-vie. Ça fait que c'est très, très court.

1900 Donc si c'est au-dessus de ça, nous, on contacte la Commission canadienne de sécurité nucléaire qui, elle, vient gérer le résidu.

**LE PRÉSIDENT :**

1905 Est-ce que c'est possible de parler moins vite puis de parler peut-être dans le micro, parce qu'on n'est pas sûrs de comprendre ce que vous nous dites. Et je pense que la sténotypiste aussi a un problème.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

1910 Parfait.

**LE PRÉSIDENT :**

1915 Attendez, Monsieur. On va le laisser terminer. Continuez, Monsieur Viau, s'il vous plaît.

**M. JEAN-MARC VIAU :**

1920 Donc une fois qu'il est détecté, s'il est en bas de 65 jours de demi-vie, donc on peut l'éliminer sans problème. S'il est au-dessus de 65 ou on n'est pas capable de déterminer l'élément, là on contacte la Commission canadienne de sécurité nucléaire qui elle se charge du résidu.

**LE PRÉSIDENT :**

1925 Maintenant, pour revenir aux couches, c'est sûr que si quelqu'un est aux couches, urine, puis il a eu des traitements de chimiothérapie, etc., quelle peut être la teneur de radioactivité dans une couche ? Est-ce qu'il a de la documentation sur cet aspect ?

**M. JEAN-MARC VIAU :**

1930 J'en ai pas, moi. Il doit sûrement y en avoir. Mais ce qu'il faut voir, c'est donné pour des traitements ou pour un diagnostic. Donc, ce n'est pas des quantités énormes. La norme, nous, de .4 microgramme à l'heure, il faut voir que c'est moins de 1 % la norme d'exposition sur



1935

une semaine. Donc, c'est très faible. C'est strictement pour être capable de la détecter tout simplement.

**LE PRÉSIDENT :**

1940

Parfait.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

1945

Est-ce que ça vous satisfait, Monsieur Gagné, concernant votre préoccupation concrète de tout à l'heure ?

**M. JACQUES GAGNÉ :**

1950

Peut-être n'ai-je pas bien compris. En Cour l'été dernier ou le printemps dernier, le représentant d'Odotech a dit que quand on avait ajusté – je crois que c'est monsieur qui est avec nous – quand on avait ajusté les nez électroniques, lorsqu'on a fait des tests, on n'a pas mis ces deux éléments que j'ai nommés, à savoir le poisson et les couches. C'était seulement ça. Et c'est parce que c'est ce qui sent le plus fort, Madame.

1955

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Oui. Mais là, il dit que tout ce qui rentre sur le site, le nez est calibré en fonction de ce qui rentre sur le site.

1960

**LE PRÉSIDENT :**

On va aller voir monsieur Pagé. Ça va être beaucoup plus simple. Il va nous expliquer.

**M. JACQUES GAGNÉ :**

1965

Le nez est même peut-être préférable. Le nez de l'*homo sapiens*, Madame.

**LE PRÉSIDENT :**

1970

Oui, Monsieur Pagé ?

**M. THIERRY PAGÉ :**

1975

Donc si le représentant d'Odotech, c'est moi dont on fait référence... en fait, on parle ici, je crois, de recettes standardisées de déchets que nous avons concoctées pour évaluer en laboratoire l'efficacité de neutralisants d'odeurs.

**LE PRÉSIDENT :**

Ce n'est pas la même chose. Donc, c'est pour la neutraliser.

1980

**M. THIERRY PAGÉ :**

Donc ça, c'est pour faire des études standardisées et aussi répétables d'odeurs. Parce qu'il faut comprendre que lorsqu'on veut évaluer un neutralisant, et comme ce sont des méthodes qui ont été publiées, et que mes collègues qui sont en Allemagne ou en France, s'ils veulent vérifier que ma méthode est bonne, je dois montrer en fait une méthode standardisée, et que l'odeur de front d'enfouissement qu'ils peuvent avoir eux ou qu'on peut avoir ici ou aux États-Unis, on a dû créer une recette standardisée de déchets qui était représentative de ce qu'on retrouve dans nos sacs de poubelle.

1985

1990

Et, effectivement, dans cette recette de déchets de table standardisée, nous avons omis en fait de mettre du poisson parce que nous avons fait des essais préliminaires, et il n'y a pas eu non plus de couche en fait pour bébé ou personnes âgées, mais je peux vous dire que notre recette avait un certain succès d'un point de vue olfactif et que donc le niveau d'odeurs, parce qu'il y a une fermentation au niveau de la recette de déchets pendant deux jours et demi, et donc les niveaux d'odeurs qu'on retrouvait étaient similaires aux niveaux d'odeurs qu'on mesure sur le front d'enfouissement. En fait, sur des fronts d'enfouissement, nous autres, on en fait plusieurs.

1995

Donc nous avons constaté que le niveau d'odeurs qui était mesuré était satisfaisant et ça a été reconnu par nos pairs comme une approche qui était satisfaisante dans les articles scientifiques.

2000

**LE PRÉSIDENT :**

Et c'est ce que vous aviez dit à ce moment-là en Cour. Que c'était une recette.

2005

**M. THIERRY PAGÉ :**

Exactement.

2010

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci, Monsieur Pagé. Donc, c'est une recette.

2015

**M. JACQUES GAGNÉ :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2020

Et votre seconde question ?

**M. JACQUES GAGNÉ :**

2025

Puis-je ?

**LE PRÉSIDENT :**

2030

Bien sûr. Ça va me faire plaisir.

**M. JACQUES GAGNÉ :**

Elle était préparée pour ce soir, mais je vous remercie.

2035

**LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

**M. JACQUES GAGNÉ :**

2040

Alors, voici. Ma question, Monsieur le Président, s'adresse au ministère de l'Environnement. Quand on m'a répondu que tout était contrôlé au niveau des déchets avant-hier soir, tous les camions qui arrivent, ce sont des camions provenant de chez nous, Québec. Est-ce que le ministère de l'Environnement a mis en place des mesures pour vraiment contrôler cet aspect, c'est-à-dire tous les camions qui viennent non seulement à Lachenaie mais aussi aux différents centres de transbordement ou de transfert qui sont situés sur la Rive-Sud ou ailleurs.

2045

La question précise est celle-ci : est-ce que, pour faire appliquer sa loi ou son règlement, le ministère de l'Environnement emploie des mesures précises à ce sujet ?

2050

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Je vais aller d'abord voir monsieur Mbaraga. Par la suite, je pense que monsieur Rochefort peut-être pourra enchaîner au niveau des centres de transbordement, à savoir s'il y a des déchets provenant soit de l'Ontario, soit d'autres provinces, soit des États-Unis qui pourraient être amenés au centre de transbordement.

2055

Dans un premier temps, je vais écouter monsieur du ministère de l'Environnement.

2060 **M. JEAN MBARAGA :**

2065           Merci, Monsieur le Président. Je vais répéter ce que j'avais dit hier, que l'importation des déchets en dehors du Québec, vous comprenez que ça, c'est défendu. Dans les centres de transfert ou sur le lieu d'enfouissement sanitaire, il y a des registres qui doivent être justement remplis pour dire d'où proviennent ces déchets-là. Ces registres, c'est sûr et certain que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – en tout cas, pour les besoins de la transcription, je vais dire « ministère de l'Environnement » – ces registres sont accessibles. Le ministère peut aller jeter un coup d'œil là-dessus, puis on demande – on demande – aux lieux d'enfouissement sanitaire de transférer les données qui sont dans les centres de transfert, de les transférer dans le registre justement du lieu d'enfouissement technique.

2070           Donc d'abord il y a l'empêchement justement d'importer les déchets et les vérifications qui sont faites pour les registres des camions.

2075 **LE PRÉSIDENT :**

          Monsieur Mbaraga, c'est évidemment la Direction régionale qui s'occupe de valider tout ça au niveau des registres qui sont envoyés, c'est ça ? Est-ce que ça s'en va au niveau de la Direction régionale ou ça s'en va directement à Québec au central ?

2080

**M. JEAN MBARAGA :**

          Aux Directions régionales.

2085 **LE PRÉSIDENT :**

          À la Direction régionale.

2090 **LE PRÉSIDENT :**

          Et, Madame Gauthier, évidemment je ne peux pas me passer d'aller vous voir, est-ce qu'au niveau de ces registres-là, le ministère aurait constaté certaines anomalies ou bien tout était parfait, tout est conforme à la réglementation existante ?

2095 **Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

2100           À ce jour, il n'y a pas d'anomalie, au niveau de l'entrée des véhicules, qui pourrait avoir été constatée, de l'extérieur du Québec. Donc, ces registres-là sont envoyés à tous les mois, au niveau de BFI à tout le moins, sont envoyés à la Direction régionale, tous les camions qui entrent chez BFI sont pesés, on a le nom du transporteur, l'immatriculation. Donc, il y a même

moyen de faire des vérifications d'où origine le camion. On peut tout simplement faire une vérification au générateur même, si on veut, parce qu'on est capable de retracer.

**LE PRÉSIDENT :**

2105

Donc vous retracez, par exemple, en partant de chez BFI, pour savoir que dans tel centre de transbordement, tout ce qui a été apporté à ce centre de transbordement là provient effectivement de la province de Québec ou encore de la région de la CMM.

2110

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

Il est tout à fait possible de faire ces vérifications, effectivement.

**LE PRÉSIDENT :**

2115

Puis, il n'y a aucune anomalie au niveau des centres de transbordement ?

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

2120

Effectivement.

**LE PRÉSIDENT :**

2125

Merci, Madame Gauthier.

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

Ça me fait plaisir.

2130

**M. JACQUES GAGNÉ :**

2135

En vous quittant, Monsieur le Président, puis-je déposer une lettre que j'ai écrite en 2003 lors des dernières audiences. C'est une lettre de science-fiction, humoristique, concernant l'environnement, les sites d'enfouissement. Vous savez que je suis a priori contre. Alors je vous demande la permission de la déposer.

**LE PRÉSIDENT :**

2140

Ça va nous faire plaisir. Donc, vous allez la déposer auprès de madame Poliquin à l'arrière.

**M. JACQUES GAGNÉ :**

Merci beaucoup, Monsieur le Président. Vous aurez un moment agréable en lisant ça.

2145

**LE PRÉSIDENT :**

Ça va nous faire plaisir de vous lire, Monsieur Gagné. Merci.

2150

Monsieur François Valiquette. Bonjour, Monsieur Valiquette !

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Bonjour ! Vous avez pas dû avoir une visite trop... en fait, ça devait être mouillé un peu, ce matin ?

2155

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, un petit peu, malgré que nous sommes restés évidemment à l'intérieur du véhicule, sauf qu'en ayant les fenêtres ouvertes parce qu'il y avait beaucoup de buée, il pleuvait quand même à l'intérieur.

2160

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Écoutez, ma première question, Monsieur le Président, en fait c'est une préoccupation de ma fille de 11 ans et bientôt cavalière 3. Elle fait de l'équitation, elle monte dans le secteur et elle a une préoccupation pour les chevaux qu'elle monte.

2165

Dans l'étude d'impact de BFI, je veux juste vous lire un petit bout où on parle – c'est en page 3-56, mais je vais vous lire le petit bout – on dit :

2170

*Selon l'information obtenue du MAPAQ 2006, la zone d'étude compte 24 sites d'élevage. De ce nombre, 8 sont des fermes laitières et 7 des établissements d'élevage de bœuf et de boucherie. On trouve également une ferme de volailles. Les 8 derniers sites sont classés dans la catégorie « autres productions ». Plusieurs correspondent à des fermes d'élevage de chevaux, entre autres celles situées sur le Chemin de la Presqu'île.*

2175

Ma question, Monsieur le Président, c'est compte tenu de la grande population de chevaux de randonnée et de course dans le secteur de la Presqu'île et dans la zone d'étude actuelle, et de leur grande valeur monétaire dans certains cas – les chevaux qui sont à l'hippodrome, qui vont courser à l'hippodrome – à proximité du site, y a-t-il eu une étude sur les effets à leur santé et à leur performance pour les chevaux de course particulièrement ? Je parle d'effets comme cancer, allergies, maladies de l'appareil respiratoire, asthme, qui peuvent influencer entre autres leur vie et leurs performances.

2180

2185

**LE PRÉSIDENT :**

Il n'y a pas personne de médecine vétérinaire dans le coin. Est-ce que, Monsieur Marron, vous pouvez peut-être nous soumettre une piste de réponse ou encore vous avez effectivement la réponse complète avec madame Fouchécourt ?

2190

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Je ne sais pas si elle sera complète mais on va tenter de l'aborder. Ce sont des sujets un peu désarçonnants.

2195

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, Madame Fouchécourt, je vous écoute.

2200

**Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :**

Monsieur le Président, écoutez, d'un point de vue toxicologique, l'humain n'est pas très différent du cheval, si ce n'est qu'il est un peu plus petit. Donc, en fait ma réponse va se baser sur deux choses. La première, c'est que les résultats dont nous disposons indiquent que les concentrations qui se retrouvent aux alentours du site et qui proviennent du site sont excessivement faibles comparées aux concentrations existantes qui sont dues à d'autres sources environnementales.

2205

Le deuxième point, c'est que l'analyse de risques qui a été réalisée porte sur tous les aspects toxiques, donc liés à une exposition de courte durée, par exemple des irritations ou des effets qui disparaissent dès que l'exposition disparaît.

2210

**LE PRÉSIDENT :**

Nausées, etc. ?

2215

**Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :**

C'est ça. Les effets chroniques, dont le cancer et les autres effets liés à une exposition à long terme. Et les résultats ont montré qu'il n'y avait absolument aucun risque. Étant donné que vous me direz le cheval n'est pas égal à l'humain, puis il est plus gros, puis il respire peut-être plus fort, surtout s'il court, en fait, vous pouvez être tout à fait rassurés à ce niveau-là, puisque les marges de sécurité, c'est-à-dire le rapport entre les concentrations d'exposition qui ont été utilisées et les concentrations auxquelles un humain peut être exposé sans aucun risque à sa santé, bien, le rapport entre ces concentrations-là est supérieur à 100 pour quasiment toutes les substances.

2220

2225

2230 Les seules substances pour lesquelles le ratio est inférieur à 100, mais est tout de même inférieur à 1 – la limite de 1, ça veut dire absence de risque – c'est le sulfure d'hydrogène et un des mercaptans, et le ratio est encore de... le plus faible rapport, c'est 15 fois. Donc, on a une marge de sécurité tout à fait suffisante pour tous les effets toxiques qui pourraient être observés.

2235 Si vous le permettez, je voudrais vous présenter un histogramme semblable à celui d'hier, où vous voyez la comparaison des concentrations estimées dans l'air liées au site et les concentrations qui sont mesurées aux alentours.

**LE PRÉSIDENT :**

2240 Allez-y.

**Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :**

2245 Donc vous voyez ici, c'est le même genre de graphique qu'hier. Donc, toutes les lignes horizontales... la différence entre chaque ligne horizontale représente un facteur de 10 fois. Les colonnes en rouge correspondent à la pire concentration annuelle moyenne calculée au récepteur. Ça, ça veut dire que c'est la pire année sur les cinq années météorologiques retenues par Odotech pour faire la simulation.

2250 Puis je tiens à rappeler en passant qu'il y a eu peut-être des inquiétudes qui ont été exprimées hier concernant la qualité des données de dispersion atmosphérique. Je tiens à préciser que ces données qui nous ont été fournies ont été questionnées très profondément par Sanexen lorsqu'on les a reçues. On s'est assurés que toutes les données avaient été obtenues avec des hypothèses prudentes et représentatives du site. Et en plus de cela, nous, nous avons réutilisé des hypothèses prudentes, comme, par exemple, nous avons considéré que les concentrations... nous avons calculé les concentrations en considérant que la concentration de COV dans le biogaz, donc les proportions de COV dans le biogaz, c'était les valeurs maximales parmi celles qui ont été mesurées depuis plus de treize ans.

2260 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, vous vous en teniez toujours à des maximums.

**Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :**

2265 On a toujours pris le pire du pire du pire, puis on a multiplié tous les pires ensemble. Donc, ça fait une exponentielle assez protectrice et prudente. C'est pourquoi on est aussi sûrs de notre réponse quand on dit qu'il n'y a pas de risque.



2270 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Les effets cumulatifs ?

2275 **Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :**

Si vous permettez, j'y viendrai après. Je vais finir avec la figure, mais rappelez-le-moi pour pas que je l'oublie. Donc pour revenir ici, la pire concentration annuelle moyenne, c'est en fait la concentration qu'on utilise pour calculer le risque de cancer. Elle est beaucoup plus faible que les concentrations annuelles moyennes qui ont été mesurées en 99 à l'Assomption, et je n'ai pas mis l'année mais, Pointe-aux-Trembles, je pense que c'est l'année 2006. Donc, ça, c'est les stations régionales les plus proches.

2280  
2285 Donc, vous voyez ici que pour les contaminants qui sont le plus présent provenant de BFI, c'est le cas par exemple du xylène qui n'est pas particulièrement toxique, qui n'induit pas de cancer, il y a un ratio de 10. Donc, les concentrations liées à BFI sont 10 fois plus faibles que celles existantes déjà. Mais pour la majorité des substances, vous voyez qu'il y a des fois un facteur 1 000, 10 000, voire 100 000 pour une substance, je ne me souviens plus laquelle.

2290 Donc, vous voyez qu'en moyenne, j'ai fait la moyenne de toutes ces différences-là puis, en moyenne, c'est plusieurs milliers de fois plus faible que ce qui existe.

2295 Donc pour revenir à la conclusion, les concentrations liées à BFI sont excessivement faibles et on peut se permettre de dire qu'elles sont négligeables par rapport à ce qui existe déjà dans la région et il n'y a absolument aucun risque toxicologique lié à ces niveaux-là.

2300 Pour revenir à la question de madame la commissaire sur les effets cumulatifs, vous savez certainement que les sciences environnementales ne sont pas des sciences exactes et qu'on n'a pas toutes les réponses à toutes les questions qu'on peut se poser. Pour l'instant, il n'y a pas vraiment de procédure établie et reconnue dans le monde scientifique pour évaluer les risques cumulés liés à la présence de plusieurs substances.

2305 Alors, pour pallier à ce manque d'information, l'approche qui est utilisée par tout le monde en analyse de risques, c'est d'additionner les risques. Donc, c'est ce qui a été fait pour le risque de cancer. Si on regarde les risques autres que les effets chroniques, en fait, on s'aperçoit que comme je vous disais tout à l'heure, les rapports, les marges de sécurité sont tellement faibles que, comme elles sont inférieures à 100, elles sont de 0,01 et beaucoup plus faible que ça pour chaque substance, si on les additionne, ça change rien. Le risque est toujours négligeable. Donc, j'espère avoir répondu à la question.

2310 **LE PRÉSIDENT :**

Je pense que c'est très clair comme réponse. Je vous remercie, Madame Fouchécourt.

Maintenant, Monsieur Valiquette ?

2315

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Juste un commentaire. Je me serais attendu, mais c'est une opinion, qu'elle dise qu'elle n'était pas qualifiée pour répondre à ça. On parle ici d'écotoxicologie. Je m'attendais à ce que le ministère de l'Environnement réponde à cette question, parce que c'est le ministère de l'Environnement éventuellement avec les biologistes, les gens qui sont impliqués avec le milieu, les animaux, tout ça qui sont en mesure de parler de ça. Alors, je demanderais aussi l'avis du ministère de l'Environnement de répondre à cette question. C'est une question importante au niveau de...

2320

2325

**LE PRÉSIDENT :**

Je vois madame la sténographe qui commence à être fatiguée, il est déjà presque 3 h 30. Après la pause, on va revenir avec le ministère, si vous nous permettez et votre seconde question. Et j'aimerais laisser un petit répit à madame Maisonneuve. Ça vous va, Monsieur Valiquette ?

2330

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Oui. Après la pause, merci.

2335

**LE PRÉSIDENT :**

Bienvenue !

2340

**SUSPENSION DE LA SÉANCE**

\*\*\*\*\*

**REPRISE DE LA SÉANCE**

2345

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Mbaraga, on vous écoute pour le complément d'information auprès de monsieur Valiquette.

2350

**M. JEAN MBARAGA :**

Oui, Monsieur le Président. Je ne veux pas induire la commission en erreur, mais je crois – je vais vérifier après – qu'on a consulté le ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Agriculture n'avait pas manifesté d'inquiétude concernant les chevaux. Mais dans la prochaine

2355 consultation, on peut, pour faire plaisir à monsieur Valiquette, on peut y aller avec un élément spécifique de marquer justement qu'on veut avoir leur opinion sur justement les impacts qui peuvent être exercés sur les chevaux de course.

**LE PRÉSIDENT :**

2360

D'accord. Donc, c'est lors de la prochaine consultation, c'est-à-dire lorsque vous allez procéder à l'analyse environnementale.

**M. JEAN MBARAGA :**

2365

Oui, exact.

**LE PRÉSIDENT :**

2370

Bon, entre-temps, je pense que monsieur Valiquette souhaiterait quand même avoir cette information le plus rapidement possible. Monsieur Valiquette, si je vous donnais un petit devoir, est-ce que ça vous conviendrait ?

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

2375

Si vous me donniez un ?

**LE PRÉSIDENT :**

2380

Un petit devoir.

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

2385

Je vais vous écouter, allez-y.

**LE PRÉSIDENT :**

2390

Le petit devoir est fort simple. Est-ce que vous pourriez élaborer votre question et la remettre aux analystes et, nous, nous allons l'envoyer immédiatement par la suite au ministère de l'Agriculture.

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

2395

Excellent. Bien oui. Il n'y a aucun problème. Je vais l'élaborer et évidemment, on parle ici d'écotoxicologie et de médecine vétérinaire. Je ne sais pas si... parce qu'oubliez pas, évidemment, l'Office des professions, il y a des gens qui ont le droit de donner des avis sur

certaines choses et, au Québec, il y a les médecins d'un côté et il y a aussi les vétérinaires qui sont des chasses gardées.

2400 **LE PRÉSIDENT :**

Je présume qu'au ministère de l'Agriculture, ils ont également des vétérinaires qui sont en mesure de répondre.

2405 **M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Parfait. Excellent.

**LE PRÉSIDENT :**

2410

Donc préparez votre question, remettez-la à l'un ou l'autre des analystes et la commission va se faire un plaisir de leur transmettre.

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

2415

Excellent. Ma deuxième question ?

**LE PRÉSIDENT :**

2420

Oui, allez-y.

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

2425

Monsieur le Président, j'aimerais que le ministère de l'Environnement me fasse la démonstration détaillée que les sommes en fiducie pour assurer la postfermeture et la fermeture sont suffisantes et qu'elles tiennent compte de toutes les situations pouvant représenter un dépassement des coûts anticipés. En fait, j'aimerais voir les scénarios détaillés : optimiste, conservateur et pessimiste réalisés par le ministère de l'Environnement sur cet aspect.

2430 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Mbaraga, est-ce que le ministère a élaboré certains scénarios pour cette gestion de postfermeture enfin et les coûts nécessaires ?

2435 **M. JEAN MBARAGA :**

Monsieur le Président, il n'y a pas eu de scénario optimiste, pessimiste. Les règles de calcul de fonds de gestion postfermeture sont bel et bien indiquées, elles avaient été suivies en

2440 2002, 2003 par le promoteur, elles ont été vérifiées par notre service justement économique. Elles avaient été jugées acceptables. Il y a autre chose aussi. C'est qu'à tous les cinq ans, ces sommes-là sont révisées. S'il y a un changement de quoi que ce soit dans la structure justement de, comment dirais-je, de survie, les sommes sont ajustées en conséquence, en plus ou en moins.

2445 **LE PRÉSIDENT :**

Et de toute façon, je crois que les sommes qui doivent être investies à la tonne dans le fonds de gestion postfermeture sont déterminées par quelqu'un chez vous, n'est-ce pas ?

2450 **M. JEAN MBARAGA :**

Tout à fait, Monsieur le Président.

2455 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est votre service économique qui détermine à ce moment-là les sommes qui doivent être allouées à la gestion postfermeture et avec un rappel à tous les cinq ans pour valider, si requis, d'en mettre davantage dans le fonds. C'est ça ?

2460 **M. JEAN MBARAGA :**

Oui, Monsieur le Président. Puis les sommes sont réajustées aux cinq ans.

2465 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci, Monsieur Mbaraga.

**M. JEAN MBARAGA :**

2470 Donc ce n'est pas une seule évaluation.

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

2475 Je m'excuse. Ma question était justement je veux savoir comment ces sommes sont réajustées, de quelle façon les services techniques entre autres sont impliqués. On parle de changements climatiques de plus en plus. De quelle façon c'est considéré pour le futur ? On parle à tout le monde de développement durable. Alors il y a effectivement d'un côté économique à regarder les impacts qu'il peut y avoir dans le futur, mais de façon beaucoup plus précise que juste parler aux économistes. Il faut le regarder aussi avec des conséquences.

2480 C'est le peuple québécois, je pense, qui quand BFI va laisser le site, va en reprendre la

2485 gestion et à ce moment-là il va avoir des éléments de gestion concrets à faire de ce site-là. Et je voulais savoir comment ça avait été évalué, calculé. Et ce fonds qu'on dit qui est de 8 M\$, est-ce qu'il devrait être de 14 M\$ ? Ou est-ce qu'il devrait être de 6 M\$ ? Comment il a été établi de façon concrète au niveau technique, au niveau gestion, au niveau des risques à envisager dans le futur ?

**LE PRÉSIDENT :**

2490 Monsieur Mbaraga, quels sont les critères qui sont établis pour évaluer ce fonds de gestion postfermeture ? C'est-à-dire pour déterminer que c'est, je ne sais pas moi, 0,85 \$ la tonne pour la gestion postfermeture, donc pour en arriver à ce 0,85 \$, évidemment il y a divers éléments qui sont pris en considération, notamment des éléments probablement que monsieur Valiquette vient de nommer. Quels sont ces éléments et de quelle façon ça procède, s'il vous  
2495 plaît.

**M. JEAN MBARAGA :**

2500 Grosso modo ou brièvement, c'est évidemment ce fonds-là sert à faire le suivi. Le suivi, ça peut être les différentes analyses qu'on demande, les réparations par exemple du couvert végétal, etc. Je ne veux pas aller dans le détail ici. Je vais déposer la méthode, puis les éléments qui sont pris en considération pour le calcul de fonds de gestion postfermeture.

**LE PRÉSIDENT :**

2505 Merci. Et je crois que, Madame Gauthier, vous avez un petit élément de réponse supplémentaire ?

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

2510 C'est peut-être une précision. En fait, la condition 14 du décret stipule le suivi, c'est quoi qu'on entend par gestion postfermeture, à quoi BFI est soumis en termes de gestion postfermeture. Donc, qu'est-ce que ça concerne, qu'est-ce qu'il doit faire comme suivi. C'est la condition 14 du décret 89-2004.

2515 **LE PRÉSIDENT :**

2520 Donc avec la condition 14, plus les éléments que monsieur Mbaraga vient de nous situer, avec le document qui sera déposé, vous serez en mesure, Monsieur Valiquette, d'avoir ces informations.

**M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

Merci, Monsieur le Président.

2525

**LE PRÉSIDENT :**

Ça me fait plaisir, Monsieur Valiquette.

2530

Maintenant, je vais revenir à monsieur Marron. Tantôt dans le rayon de 6 kilomètres, on a eu des écoles, etc., etc. Est-ce que vous avez un estimé de la population ? Parce qu'hier soir, il y a une dame qui s'est présentée ici et qui a demandé, en plus d'avoir les écoles et etc., etc., d'avoir un estimé de la population. Est-ce que ça a été fait ?

2535

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Je vais passer la parole à monsieur Daniel Boisvert qui a réalisé l'étude d'impact pour vérifier si on a ces chiffres disponibles.

2540

**M. DANIEL BOISVERT :**

Spécifiquement pour la zone de 6 kilomètres ?

2545

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, dans le rayon de 6 kilomètres, tout ce qui est concentration de population dans ce rayon-là.

2550

**M. DANIEL BOISVERT :**

Il y aurait un travail à faire à partir des statistiques disponibles avec les unités de recensement. Je vais juste vérifier auprès de ma collègue le temps que ça peut prendre pour vous donner cette information-là, mais ça ne sera pas aujourd'hui.

2555

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Non, je sais que ça ne sera pas pour aujourd'hui, mais je veux juste savoir si l'information est relativement facile à obtenir, dans un premier temps, et vous me direz, après ça, on pourra juger du temps que ça pourrait prendre.

2560

**M. DANIEL BOISVERT :**

2565

En fait, ce qu'on utilisera, ce sera les données de Statistique Canada. Ce sont des unités de recensement. On utilisera les unités qui recoupent le rayon et on tentera de vous donner le meilleur chiffre pour le 6 kilomètres. Et le temps...

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est à partir du dernier recensement de Statistique Canada, j'imagine ?

2570

**M. DANIEL BOISVERT :**

C'est ça.

2575

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Faites la vérification et vous nous revenez avec ça ? Merci, Monsieur Boisvert.

2580

J'appelle maintenant madame Carole Cartier. Monsieur Jean-Pierre Maziade. Monsieur Michel Legris. Madame Véronique Armstrong. Bonjour, Madame Armstrong !

**Mme VÉRONIQUE ARMSTRONG :**

2585

Bonjour, Monsieur le Président ! Madame, Monsieur ! J'ai une question en rapport avec le comité de vigilance, qui est pour le ministère de l'Environnement. Alors que de nombreux citoyens se plaignaient et se sentaient menacés, je me demande pourquoi les villes et les MRC ont choisi de désertier le comité de vigilance pendant près d'un an et demi, et pourquoi le ministère de l'Environnement et la Direction de la santé publique ne sont pas intervenus pour assurer le fonctionnement du comité de vigilance qui relevait pourtant du ministère.

2590

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Si vous voulez bien, je vais peut-être aller voir dans un premier temps du côté des villes étant donné qu'elles ont quitté. Monsieur Papillon ? Non, je pense que c'est monsieur Lévesque qui était sur le comité ? C'est monsieur Lévesque, c'est vous qui étiez sur le comité, je crois.

2595

**M. LUC PAPIILLON :**

2600

Monsieur le Président, je sais que évidemment le représentant de la Ville de Terrebonne à ce comité qui est le directeur général de la ville, monsieur Denis Lévesque, n'est pas ici. Évidemment, je pourrais recueillir les motifs détaillés. J'ai un vague souvenir de la situation parce que je ne fais pas partie de ce comité-là, mais je pourrais aller chercher les motifs en détail. Mais assurément qu'il y a quelqu'un ici qui en a une bonne idée.

2605

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Parmi vous trois, il n'y en a pas un mais, Monsieur Papillon, vous vous



2610 engagé à aller chercher l'information auprès des autres gens.

**M. GHISLAIN BÉLANGER :**

2615 Concernant les gens qui continuaient à siéger, il y avait les représentants de la MRC de l'Assomption, représentant de la Ville de Charlemagne, représentant de la Ville de Repentigny, on a continué à siéger.

**LE PRÉSIDENT :**

2620 Pour ceux qui ont quitté, est-ce que vous êtes au fait des raisons qui font en sorte qu'ils ont quitté pendant un an et demi ?

**M. GHISLAIN BÉLANGER :**

2625 Je n'ai pas les raisons.

**LE PRÉSIDENT :**

2630 Monsieur Mbaraga, est-ce qu'au niveau du ministère, il y a eu des indications ou encore des raisons qui ont motivé cette désertion pendant un certain temps ?

**M. JEAN MBARAGA :**

2635 Pour la désertion, je ne suis pas au courant, Monsieur le Président, mais le fait que le comité de vigilance n'a pas siégé, je pense, pour un certain temps, BFI pourra le confirmer, je pense que ça avait trait à la poursuite qui avait été justement logée contre BFI et contre le ministère. Tant que la poursuite était en Cour, il n'y a pas eu justement de comité de vigilance.

**LE PRÉSIDENT :**

2640 Et, Madame Gauthier, le secrétaire évidemment du comité de vigilance étant la Direction régionale, est-ce que de votre côté vous avez des indications à savoir les raisons qui ont motivé cette désertion ?

2645 **Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

2650 On peut lire les comptes rendus des rencontres et, effectivement, tel que monsieur Mbaraga vient de le mentionner, c'était le temps du procès. Donc, les membres de certaines municipalités avaient décidé, dans l'attente de la décision de la juge, de ne pas se rencontrer.

**LE PRÉSIDENT :**

2655 D'accord. Merci, Madame Gauthier. Monsieur Marron, au niveau de BFI, je présume que vous êtes familier aussi avec le dossier et les raisons qui ont motivé la désertion sont strictement liées finalement à l'effet du procès ?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

2660 Je n'ai pas eu les raisons données directement par les personnes qui étaient absentes, mais comme je l'avais indiqué hier, je pense, lorsque j'ai commencé à participer à ce comité, il était très réduit, trois ou quatre personnes. Et dès que le jugement a été rendu, on a vu réapparaître à ce moment-là l'ensemble des intervenants autour de la table, qui est aux environs de douze ou treize personnes. Donc, j'en déduisais que l'impact de la procédure judiciaire avait été très net et que le jugement rendu avait fait que tout le monde était revenu à la table.

2665

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Fortin ?

2670 **M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

D'après vous, pensez-vous qu'il y a encore un besoin ? Puis, je vais poser la même question au ministère de l'Environnement dans quelques secondes.

2675 **M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

2680 Dans l'esprit, avec les objectifs du comité, je pense c'est une excellente chose. Compte tenu du contexte de poursuite judiciaire, il est clair qu'à mon avis, ça peut amener un caractère de prudence chez les intervenants. Ce n'est pas nécessairement le climat le plus favorable à des engagements ou à un échange d'idées. Mais si cet écueil pouvait être vaincu, je pense qu'il y a un intérêt à maintenir ce genre de structure.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

2685 Merci beaucoup. Puis, du côté du ministère de l'Environnement, est-ce qu'on pense qu'il y a toujours lieu d'un mode de fonctionnement de ce genre de comité ?

**M. JEAN MBARAGA :**

2690 Je répondrais brièvement en disant justement que c'est une exigence réglementaire qu'il y ait un comité de vigilance. Réglementaire ou légal. Mais il faut comprendre que la responsabilité du promoteur, c'est d'inviter les gens à siéger... bien, d'inviter, inviter en fait les

organismes à nommer leur représentant à siéger au comité de vigilance.

2695 Si entre eux, donc les personnes qui composent le comité de vigilance, ils décident que pour une raison ou une autre, il n'y a plus lieu justement de garder le comité de vigilance, n'oubliez pas c'est des bénévoles, ils peuvent décider effectivement de surseoir au comité de vigilance.

2700 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

**M. LUC PAPILLON :**

2705 Monsieur le Président ? Luc Papillon, Ville de Terrebonne.

**LE PRÉSIDENT :**

2710 Oui, oui ?

**M. LUC PAPILLON :**

2715 Exactement, ce n'est pas l'individu, le directeur général qui n'a plus assisté aux rencontres pour la Ville de Terrebonne. Ce n'est pas une désertion. La Ville de Terrebonne a décidé, compte tenu des procédures, de se retirer, et a demandé au ministère de l'Environnement et de la Faune et à sa ministre d'intervenir afin de régulariser une situation pour permette aux gens de s'asseoir et discuter sainement. Et ça a pris plus d'un an pour que la situation se règle suite au jugement.

2720 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, Monsieur Hakizimana, vous aviez un complément d'information à nous donner ?

2725 **M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Oui. C'est que j'ai entendu, Monsieur le Président, j'ai entendu la personne qui a posé la question, elle a parlé aussi de la Direction de la santé publique qui aurait pu intervenir aux côtés du ministère de l'Environnement pour...

2730 **LE PRÉSIDENT :**

Accélérer le processus.

2735 **M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

2740 Ou faire fonctionner le comité de vigilance. Nous, on n'a pas de contact direct avec le comité de vigilance. Seulement, ce que je voulais dire, c'est qu'en 2005 ou en 2006, nous avons pris l'initiative de contacter le comité de vigilance pour qu'il nous remette de temps en temps les comptes rendus de leurs réunions, ce que le secrétaire du comité a fait avec plaisir. Il a continué à le faire jusqu'à maintenant. Et puis lors des rencontres avec les membres du ministère de l'Environnement, nous parlons entre autres du site de Lachenaie, on s'informe aussi sur le fonctionnement du comité de vigilance. Donc, bref, on ne peut pas faire quelque chose si le comité de vigilance arrêtaient aujourd'hui. Le seul contact que nous avons, c'est avec le ministère de l'Environnement, mais pas avec le comité de vigilance.

2745 **LE PRÉSIDENT :**

2750 Merci. Avez-vous une seconde question, Madame ?

**Mme VÉRONIQUE ARMSTRONG :**

Non. Ça va être tout. merci.

2755 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie, Madame Armstrong.

Monsieur Charles Moreau. Bonjour, Monsieur Moreau !

2760 **M. CHARLES MOREAU :**

2765 Bonjour, Monsieur le Président ! Madame la Commissaire, Monsieur le Commissaire ! Monsieur le Président, hier il a été mentionné par un intervenant de la compagnie BFI, Monsieur Marron je crois, que BFI actuellement est en train de construire une usine de traitement de gazéification aux États-Unis. J'ai fait quelques recherches et je n'ai pas rien trouvé sur le sujet. Et comme je suis preneur de solution d'avenir et que je crois que la permission d'étendre le présent certificat d'autorisation devrait être également annexée ou conditionnelle à la mise en place de système de traitement qui permettrait de voir l'avenir de façon un peu plus positive pour la région, j'aimerais savoir en fait, BFI, à quel endroit finalement ils ont décidé de construire un gazéificateur, d'une part, pour voir jusqu'à quel point finalement ce qui a été dit hier est exact, d'une part. Et j'aimerais vérifier aussi quelle technologie qui est actuellement utilisée par cette compagnie-là aux États-Unis.

2775 Donc, l'esprit est simplement de faire en sorte que, dans la mesure où la région actuellement en a un peu ras-le-bol de subir les inconvénients malgré le respect de la

2780 réglementation, mais quand même de subir un certain nombre d'inconvénients, je pense que la région serait tout à fait disposée à écouter et à entendre de la part de BFI quels sont leurs plans d'avenir, pour éventuellement regarder la situation différemment avec un autre mode de traitement qui est plus respectueux de l'environnement et surtout de l'ensemble de la volonté des citoyens.

2785 Je pense que ces solutions-là existent. Comme je l'ai dit hier, je suis tout à fait ouvert pour en parler, autant au niveau de la commission que directement aux gens concernés de chez BFI. Je pense qu'il y a moyen de les mettre en place. Et je pense aussi que c'est la responsabilité conjointe du promoteur, du ministère de l'Environnement, du ministère du Développement économique du Québec, et c'est ni plus ni moins la responsabilité gouvernementale également qui est associée à l'avenir finalement de notre qualité de vie ici comme Québécois, pas seulement dans notre région mais un peu partout. Et je pense que l'ensemble des intervenants devrait se concerter pour faire en sorte que, oui, on pourrait éventuellement prolonger...

2790 **LE PRÉSIDENT :**

Mais là, vous êtes en train de m'écrire votre mémoire. On va passer strictement à vos deux questions.

2795 **M. CHARLES MOREAU :**

Donc, la question, c'est à quel endroit se situe le gazéificateur et quel type de technologie est utilisée présentement par BFI dans cette...

2800 **LE PRÉSIDENT :**

2805 D'accord. Je pense que le promoteur, Monsieur Marron, a quand même pris note de vos questions. Monsieur Marron, à quel endroit aux États-Unis BFI a mis sur pied un projet pilote de gazéification ?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

2810 Oui. Il faudrait que j'attende le retour de monsieur Normandin. C'est lui qui m'avait donné cette information et qui a obtenu les informations qui font l'objet des questions par notre bureau de Toronto.

**LE PRÉSIDENT :**

2815 D'accord. Est-ce que monsieur Normandin...

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Il sera là ce soir.

2820

**LE PRÉSIDENT :**

Il sera là ce soir ?

2825

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Oui. Il pourra répondre à la question.

**LE PRÉSIDENT :**

2830

Donc, on pourra avoir la réponse ce soir à cet effet-là. En fait, les deux réponses parce qu'en termes de technologie aussi.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

2835

Oui.

**M. CHARLES MOREAU :**

2840

Je vais y être ce soir.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Alors vous aurez la réponse ce soir. Maintenant, votre seconde question ?

2845

**M. CHARLES MOREAU :**

J'aimerais savoir s'il y a eu des études... en fait, on nous a dit, je crois c'est hier ou avant-hier, je ne saurais pas vous dire par cœur, en fait, il a été mentionné que la structure géologique sous-jacente au site d'enfouissement de Lachenaie est d'origine argileuse, si je me souviens bien, de telle sorte que ça la rend imperméable éventuellement, Monsieur le Président, à un épanchement de lixiviat éventuel dans la nappe phréatique éventuelle qui, semble-t-il, est salée, d'eau salée semble-t-il.

2850

J'aimerais savoir s'il y a eu des tests qui ont été faits au pourtour, à l'extérieur du site d'enfouissement, de telle sorte qu'on puisse avoir la certitude qu'il n'y a pas de lixiviat qui a cheminé, non pas par en dessous mais par les voies latérales, à l'extérieur du site d'enfouissement. Et j'aimerais savoir si ces tests-là ont été faits, s'il y aurait moyen d'avoir les résultats d'analyse.

2855

2860

Et le cas échéant, s'ils n'avaient jamais été faits, je pense qu'il serait tout à fait à propos pour la commission de demander à BFI que ces tests-là soient faits pour démontrer qu'il n'y a pas de pollution à l'extérieur du site et que, effectivement, la réglementation a été bel et bien suivie.

2865

Et j'aimerais du même coup demander au ministère de l'Environnement voir si de telles études ont été faites de leur part.

**LE PRÉSIDENT :**

2870

Je vais vous arrêter tout de suite. Ce soir, il va avoir une présentation d'environ cinq à sept minutes sur tout cet aspect. En fait, BFI avait mandaté un professeur de l'Université de Polytechnique, c'est ça, Monsieur Marron ?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

2875

Oui, c'est bien ça. C'est le professeur Robert Chapuis.

**LE PRÉSIDENT :**

2880

Et il sera là ce soir. Donc, il y aura une présentation de cinq à sept minutes et il pourra répondre aussi à votre questionnement à partir des informations que monsieur Chapuis pourra nous donner.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

2885

Peut-être un début de réponse. Indépendamment du projet de recherche, c'est que le site de Lachenaie est un des sites du point de vue hydrogéologique sans doute les plus étudiés au Canada, qui présente une particularité. C'est que l'eau à la base de la couche d'argile est en fait le résultat d'un processus de dessalinisation des argiles de Champlain qui sont déposées dans de l'eau saline.

2890

Pour ce qui est de s'assurer que le site n'a pas d'impact sur la nappe, il y a un programme d'échantillonnages qui est très important avec des puits faits en périphérie du site et des échantillonnages faits depuis plusieurs années, et qui démontrent que le site n'a aucun impact sur la qualité de l'eau souterraine. Ce que monsieur Chapuis vous présentera ce soir, c'est une étude qui était destinée à répondre à plusieurs questions mais deux très importantes. C'est est-ce que l'eau saline présente sur le site est d'origine naturelle ? Ou est-ce qu'elle est liée à l'activité humaine ou la présence du site ?

2895

2900

Donc, il y a un certain nombre d'éléments qui avaient été apportés dans les études de

2002, mais il y a une nouvelle étude faite par monsieur Chapuis s'appuyant entre autres sur la datation de l'âge de l'eau souterraine, qui va permettre de compléter votre questionnement, et également des profils de diffusion des principaux ions dans le massif d'argile. Pour expliquer en fait quels sont les processus à l'échelle géologique qui sont en cours pour expliquer la situation que l'on connaît et, d'autre part, quelles sont les conclusions que l'on peut tirer sur l'efficacité de protection de l'aquifère inférieur par le dépôt d'argile que l'on a sous le site.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Marron.  
Je vous remercie, Monsieur Moreau.  
Oui, Monsieur Rochefort ?

**M. MICHEL ROCHEFORT :**

Si vous me permettez juste peut-être un complément d'information pour la première question. Un complément d'information pour la première question. Je ne sais pas si c'est l'entreprise BFI qui l'a construite, mais aux États-Unis actuellement à St. Lucie County en Floride où ils construisent une usine de gazéification pour les déchets d'origine municipale. Donc, ça pourrait être un exemple, une piste à aller chercher.

**M. CHARLES MOREAU :**

A ma connaissance, ce n'est pas en construction encore ça.

**M. MICHEL ROCHEFORT :**

Le budget... c'est annoncé.

**M. CHARLES MOREAU :**

Actuellement, ils n'ont pas encore eu le certificat d'autorisation. L'EPA doit approuver le projet avant qu'il y ait construction et, au moment où on se parle, ce n'est pas le cas.

**M. MICHEL ROCHEFORT :**

Sinon, il y a d'autres exemples aussi dans l'étude qu'on a fournie.

**LE PRÉSIDENT :**

En fait, vous avez donné l'information. Je pense que monsieur Moreau est capable d'aller chercher l'information par lui-même. Je vous remercie, Monsieur Moreau.



**M. CHARLES MOREAU :**

2945

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2950

Madame Julianne Gagnon, s'il vous plaît. Madame Gagnon n'est pas là.

Monsieur Robert Ménard. Le voilà. Bonjour, Monsieur Ménard !

**M. ROBERT MÉNARD :**

2955

Bonjour, Monsieur le Président ! Juste avant de poser mes deux questions, au départ je n'ai pas trop compris si le promoteur va déposer le document sur les contrats, les dates d'échéance et les tonnages spécifiques.

2960

**LE PRÉSIDENT :**

En fait, Monsieur Marron, je pense qu'il y a un tableau qui a été élaboré, qui sera déposé ?

2965

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

C'est fait.

**LE PRÉSIDENT :**

2970

C'est fait. Donc, il est déjà déposé. Vous pouvez le consulter auprès de madame Poliquin à l'arrière. Vous comprendrez que vous pouvez seulement que le consulter pour l'instant. Nous, on en a de besoin pour le mettre sur notre site Internet.

2975

**M. ROBERT MÉNARD :**

2980

Parfait. Ma première question, je voudrais revenir sur un élément qui a été soulevé hier. En fait, je ne comprends pas pourquoi qu'en termes de qualité de l'eau, c'est important dans le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de mesurer un nombre X de paramètres, sept, huit, au niveau des eaux de lixiviation, mais que quand on envoie ça dans une usine de traitement des eaux usées, là il faut juste mesurer trois paramètres. Je ne comprends pas pourquoi qu'en termes de qualité de l'eau, les quatre autres paramètres sont plus importants à mesurer.

2985 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. On va aller voir monsieur Mbaraga.

2990 **M. JEAN MBARAGA :**

Oui, Monsieur le Président. On va laisser Michel Bourret justement répéter la réponse qu'il vous a donnée hier.

2995 **M. ROBERT MÉNARD :**

Mais je ne veux pas qu'il répète. Il fait juste me dire que, dans une réglementation, il y a tel élément et, dans l'autre, il y a tel autre élément. Mais pourquoi que les quatre autres éléments sont plus importants ? C'est ça la question en bout de ligne. Pas qu'est-ce qu'il y a dans chaque réglementation.

3000

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Mbaraga ?

3005 **M. JEAN MBARAGA :**

Monsieur le Président, ce serait possible de laisser Michel Bourret répondre à la question ?

3010 **LE PRÉSIDENT :**

Certainement.

3015 **M. MICHEL BOURRET :**

Bonjour !

**LE PRÉSIDENT :**

3020 Bonjour !

**M. MICHEL BOURRET :**

3025 Ce que j'ai dit hier, bon, je ne le répéterai pas. Je pense que ça avait été compris. Le pourquoi. Pourquoi qu'on ne suit pas également les autres paramètres qu'on retrouve au niveau du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération, pourquoi qu'on ne les suit pas à l'usine municipale lorsqu'il y a des rejets de lixiviat à l'usine municipale ? Je pense que c'est un choix

qui a été fait dans le cadre des programmes d'assainissement des eaux usées.

3030 On ne contrôle pas... on contrôle un certain nombre de paramètres qui ont été établis et les usines sont conçues de façon à respecter ces paramètres-là. Ce n'est pas parce qu'on va avoir un effluent d'usine de pâtes et papiers qui va se brancher au réseau ou une usine d'agroalimentaire qui va se brancher, qu'on va transposer les normes de rejets de chacune de ces entreprises-là à l'usine municipale. Ça ne serait pas possible. Ce n'est pas fait comme ça. Donc,  
3035 c'est un peu la manière que ça fonctionne.

**LE PRÉSIDENT :**

3040 C'est ça. En fait, si je comprends bien votre réponse, c'est que finalement la conception des usines de traitement des eaux usées sont fonction de trois paramètres et ce sont ces trois paramètres-là qui s'appliquent à l'ensemble du Québec, peu importe le type d'usine de traitement des eaux usées. Que ce soit un traitement biochimique, un traitement par étang aéré ou physico-chimique, donc ce sont les mêmes paramètres qui sont analysés pour l'ensemble des usines de traitement des eaux usées au Québec.

3045

**M. ROBERT MÉNARD :**

Ça, je comprends ça très bien.

3050 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, c'est qu'il y a eu une décision qui a été prise.

**M. ROBERT MÉNARD :**

3055

Oui, je le sais, mais pourquoi que c'est un problème quand, selon le Règlement sur l'enfouissement, que c'est un problème que mettons on dépasse le niveau de zinc, mais que là, juste parce que BFI envoie ça à l'usine d'épuration, là il n'y a plus de problème. C'est illogique là.

3060 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, ce n'est pas nécessairement BFI. C'est toutes les usines. Parce que je peux vous dire qu'il y a des usines...

3065 **M. ROBERT MÉNARD :**

Attendez. Laissez-moi parler.

**LE PRÉSIDENT :**

3070

Non, c'est moi qui parle. C'est moi qui parle, Monsieur Ménard, d'accord ? Quand je parle, écoutez-moi. Quand vous parlez, je vous écoute. D'accord ? On s'entend là-dessus ?

**M. ROBERT MÉNARD :**

3075

Très bien.

**LE PRÉSIDENT :**

3080

Parfait. Merci. Parce que je peux vous dire qu'il y a des usines agroalimentaires qui envoient des charges beaucoup plus importantes que BFI peut envoyer à une usine de traitement des eaux usées. Donc, si on prenait tous les paramètres de ces usines agroalimentaires là, on n'en finirait plus. Et la conception des usines de traitement des eaux usées est faite pour réduire autant faire se peut la masse de certains paramètres importants qui pourraient éventuellement dégrader l'environnement, notamment, parce que les cours d'eau récepteurs, il faut les protéger.

3085

Donc on a vu, par exemple, si on prend juste ici la rivière qui n'est pas loin, la rivière l'Assomption pour ne pas la nommer, où il y a eu des déversements de toutes sortes de choses dans le passé, c'est une rivière qui est une des plus polluées au Québec, mais les usines de traitement des eaux usées de Ville de Le Gardeur et de Lachenaie – Repentigny et LeGardeur c'est ça – donc ils doivent respecter certains critères pour les rejets. Mais comme je vous dis, au niveau du ministère, et je pense que la conception des usines de traitement des eaux usées a été faite par le ministère des Affaires municipales et des Régions, parce que le programme d'assainissement était suivi par ce ministère-là, donc les critères à l'époque étant ce qu'ils étaient, c'est le ministère qui a décidé que, pour les usines de traitement des eaux usées, ce sont ces paramètres-là qui devaient être analysés.

3090

3095

Maintenant, le règlement exige d'autre chose. Bon, le règlement exige d'autre chose. Par contre, lorsque c'est envoyé après traitement, après un prétraitement, c'est envoyé dans une usine municipale, ce sont d'autres critères qui s'appliquent. Mais je pense que je vais aller voir aussi madame Gauthier qui a sûrement un complément d'information.

3100

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

3105

J'ai une précision à faire. Il y a peut-être confusion. Hier, ce qu'on a transmis, ce sont les objectifs de rejets de l'usine municipale au cours d'eau. Ça, c'est une chose. Donc, il y avait des normes en DBO<sub>5</sub>, en phosphore...

**LE PRÉSIDENT :**

3110

En coliformes.

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

3115            Exactement. BFI rejette son lixiviat prétraité à l'usine municipale, mais il a des normes aussi à respecter qui sont celles de la réglementation municipale. Et ils ont d'autres analyses que celles qu'on a transmises hier. Ils ont les métaux à faire, ils ont le pH à faire, ils ont le phosphore à faire. Donc, ils ont ces normes-là aussi à respecter, qui sont celles du règlement.

3120            **M. ROBERT MÉNARD :**

                 Que vous vérifiez.

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

3125            Oui, qu'on vérifie. À chaque mois, BFI fait une analyse et doit respecter la réglementation municipale plus l'entente qu'il a avec la municipalité où, là, on a aussi imposé des normes en termes de DBO<sub>5</sub> et de débit. Alors, il y a deux volets ici.

3130            **LE PRÉSIDENT :**

                 Et plus. Parce que lorsqu'il rejette ses eaux de lixiviat qui ont été traitées, avant de les rejeter, ces eaux-là doivent respecter les critères, les paramètres du règlement. C'est ça ?

3135            **Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

                 Du règlement municipal. Et de l'entente municipale. Mais, à ce moment-là, on vérifie à la sortie du traitement de BFI que ces normes-là sont respectées. Et on a encore un deuxième traitement à l'usine municipale et, là, l'usine a d'autres normes au cours d'eau à respecter. Je ne sais pas si c'est plus clair ?

3140

**M. ROBERT MÉNARD :**

                 Donc dans le prétraitement, vous vérifiez s'ils respectent les normes du règlement 53 et après ça, c'est envoyé à l'usine d'épuration. Non ?

3145

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

                 Oui, tout à fait. À chaque mois, BFI fait une campagne d'échantillonnage pour s'assurer que les normes de rejets à la municipalité sont respectées.

3150

**LE PRÉSIDENT :**

                 Oui, mais ce n'est pas tout à fait le sens de la question de monsieur Ménard. Le sens

3155 de la question, c'est est-ce que les normes du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des  
matières résiduelles sont respectées en vertu de l'article 53. Donc, ça, il n'y a pas de... n'est-ce  
pas, Monsieur Bourret ?

**M. MICHEL BOURRET :**

3160 Oui, c'est ça. Les normes du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération ne sont pas  
respectées... C'est les normes de rejet à l'égout qui doivent être respectées.

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

3165 De la réglementation municipale.

**LE PRÉSIDENT :**

3170 Oui. C'est ça. Mais c'est parce que monsieur Ménard s'interrogeait du pourquoi que  
lorsque c'est envoyé au rejet municipal, pourquoi que les normes du règlement en vertu de l'article  
53 ne sont pas respectées. En fait, il n'y a pas d'analyses qui se font. Exact ?

**M. MICHEL BOURRET :**

3175 Pas pour s'assurer du respect des normes de...

**LE PRÉSIDENT :**

3180 Mais est-ce que ça serait possible qu'il y ait, après prétraitement, qu'il y ait des analyses  
qui soient faites pour voir la conformité et le respect des paramètres ou des critères de l'article 53  
avant que ce soit rejeté au réseau municipal. Et c'est l'objet de la question de monsieur Ménard.

**M. MICHEL BOURRET :**

3185 C'est toujours possible mais ce n'est pas... comme je dis, les normes ne sont pas  
applicables. Ce n'est pas...

**LE PRÉSIDENT :**

3190 Donc, est-ce que vous pourriez nous écrire un petit quelque chose sur cet aspect et qui  
pourrait être déposé éventuellement, Monsieur Mbaraga ?

**M. JEAN MBARAGA :**

3195 Oui, Monsieur le Président. Mais avant de terminer sur cette question-là, et c'est très  
important de rappeler ce qu'on a dit hier, que les normes de l'article 53 justement du nouveau

3200 Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles sont appliquées sur le traitement du lixiviât. Donc, quand le lixiviât, une fois traité, est rejeté dans le milieu naturel, ces normes-là doivent être respectées. Mais si le lixiviât va finir justement d'être complété à l'usine municipale, là comme dit justement madame Gauthier, c'est les normes de réglementation municipale. Donc, de rejet à l'égout et pour être rejeté dans la nature, c'est les objectifs ou les normes de l'usine qui s'appliquent.

3205 **LE PRÉSIDENT :**

Et ce que j'en comprends finalement, c'est qu'il y a deux types de rejets. Lorsque c'est dans l'environnement immédiat, c'est une certaine réglementation qui s'applique et, lorsque ça s'en va au réseau municipal, c'est une autre réglementation.

3210

**M. JEAN MBARAGA :**

Tout à fait, Monsieur le Président.

3215 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, il y a deux réglementations bien différentes en fonction du type de rejets.

**M. ROBERT MÉNARD :**

3220

Mais on s'entend qu'ultimement, ça s'en va tout dans le milieu naturel.

**LE PRÉSIDENT :**

3225

Écoutez, c'est différent. Parce que les normes ne sont pas identiques. Donc, s'il y a un prétraitement, je présume qu'en bout de ligne... parce que dans le fond, l'usine de traitement des eaux usées doit répondre à des paramètres, doit répondre à des objectifs. S'il ne les respecte pas, c'est l'usine de traitement à ce moment-là de la municipalité qui va être en défaut et, à ce moment-là, le ministère de l'Environnement pourrait appeler un avis d'infraction et demander à la municipalité de résoudre cette problématique-là. Donc, la municipalité a intérêt à recevoir des eaux qui respectent ces normes.

3230

Oui, Monsieur Papillon ?

3235 **M. LUC PAPILLON :**

Merci, Monsieur le Président. Premièrement, probablement que tout le monde a compris que pour faire autre chose au niveau de la qualité des eaux reçues chez nous à notre usine au niveau de la Régie Mascouche-Terrebonne, il faudrait changer le règlement du

3240 gouvernement du Québec, qui n'est pas applicable spécifiquement à BFI mais à l'ensemble de l'industrie au Québec.

**LE PRÉSIDENT :**

3245 Exact.

**M. LUC PAPILLON :**

3250 Alors c'est les mêmes procédures. Maintenant, je veux simplement rappeler que la qualité des eaux rejetées par l'usine d'assainissement Terrebonne-Mascouche à la rivière des Mille-Îles est d'une excellente qualité et qu'elle passe la rampe haut la main à toutes les vérifications mensuelles qui sont effectuées.

3255 Ceci étant dit, je dois aussi rappeler que le volume de ce qui est acheminé chez nous provenant d'un prétraitement chez BFI correspond à environ 3 à 4 % de la charge de l'usine et ce qui est un élément constituant une quantité extrêmement négligeable de ce qui est acheminé chez nous par le monde industriel de la région. C'est des pinottes.

**LE PRÉSIDENT :**

3260 Merci, Monsieur Papillon.

Votre seconde question, Monsieur Ménard.

**M. ROBERT MÉNARD :**

3265 Ma seconde question est d'ordre un peu plus général, si on peut dire. Vous savez, BFI avec son étude d'impact peut nous présenter toutes sortes de chiffres, modéliser toutes les données qu'elle veut pour nous dire que la qualité de l'environnement va être protégée.

**LE PRÉSIDENT :**

3270 Là, je vous arrête. C'est un jugement de valeur que vous venez de porter, parce que quand vous dites : « Ils peuvent nous donner toutes les données qu'ils veulent », c'est faux là. Il faut comprendre et là, là-dessus, je vais être intransigeant, il faut comprendre que les experts qui sont engagés, ce sont des professionnels et en tant que professionnels, ils sont appelés à signer des rapports. Donc, c'est leur crédibilité qui est mise en cause. Et je verrais mal un professionnel écrire n'importe quoi. Donc, je vous arrête là-dessus.

**M. ROBERT MÉNARD :**

3280 Tout ce que je voulais dire, c'est que ça reste des modélisations théoriques que, bon, il



peut y avoir des changements dans le futur puis que en bout de ligne, vous l'avez répété vous-même à quelques reprises, que ce qui importe, c'est le suivi qui est fait.

3285 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

3290 **M. ROBERT MÉNARD :**

Le suivi, le contrôle environnemental qui est fait à ce niveau-là. Et ultimement, bien ça, ça relève du ministère de l'Environnement. À ce niveau-là, en décembre 2006, le Vérificateur général du Québec a déposé un rapport à l'Assemblée nationale, dans lequel il venait à la conclusion que le ministère de l'Environnement n'est pas en mesure de faire une gestion efficace et efficiente de la gestion des déchets au Québec, notamment au niveau qu'il avait repéré des irrégularités au niveau des inspections, à l'effet que quand il y avait des inspections, les inspecteurs n'avaient pas nécessairement le temps de vérifier tous les éléments dans la réglementation et que, quand il y avait des choses vérifiées, même s'il y avait des dépassements de normes, il n'y avait pas tout le temps des avis d'infraction qui étaient émis.

3300 Alors, ma question ça serait : depuis le dépôt de ce rapport-là, est-ce qu'il y a eu des ajustements qui ont été faits au ministère ? Est-ce qu'il y a eu un accroissement des ressources ? Qu'est-ce qui s'est passé par la suite ?

3305 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Mbaraga ?

3310 **M. JEAN MBARAGA :**

Oui, Monsieur le Président, avant de laisser madame Gauthier répondre, si elle a une information justement à nous communiquer, je vais dire justement le rapport du Vérificateur a été analysé par le ministère de l'Environnement et ils sont en train de prendre les moyens pour pouvoir justement s'y conformer.

3315 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Gauthier, avez-vous un complément ?

3320 **Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

Juste m'assurer que j'ai bien compris la question. On veut savoir si notamment à la Direction régionale, on a ajouté des effectifs ?

3325 **LE PRÉSIDENT :**

En fait, ce qu'il veut savoir, c'est suite au rapport du Vérificateur général où il y a quand même certaines choses qui ont été amenées par le Vérificateur général, notamment le fait qu'il manquait peut-être de ressources au ministère de l'Environnement, est-ce que chez vous au  
3330 niveau de la Direction régionale il y a eu un accroissement des ressources ?

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

En fait, le Vérificateur général parlait du Québec.

3335

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, on comprend que c'est pour le Québec.

3340 **Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

Effectivement. À la Direction régionale, on a déjà une personne. C'est un des sites qui est bien suivi au ministère, ça a été reconnu. On a une personne donc qui suit ce site-là, qui va à chaque mois faire la visite. Alors il n'y a pas eu d'autres personnes ajoutées sur ce site-là précis.

3345

Par contre, suite aux recommandations du Vérificateur général, il y a certaines procédures, notamment tout le rapport d'inspection qui est fait au ministère, vous allez les voir, on en a déposé quelques-uns, donc on a maintenant une grille standard qui est à travers le Québec. Donc, on s'est assurés de faire cette grille pour couvrir tous, tous les points de la  
3350 réglementation et du décret. Donc, c'est peut-être plus systématisé en termes de rapport d'inspection. C'est peut-être la suite aux recommandations.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. Donc, il y a des ajustements qui ont été apportés au niveau du ministère.

3355

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

Oui, tout à fait.

3360

**LE PRÉSIDENT :**

Ça vous donne une indication.

3365 **Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

Peut-être pas en ajout de personnel mais au niveau de la façon de travailler.

3370 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. Puis au niveau de l'ensemble du Québec évidemment.

3375 **Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

Tout à fait.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame Gauthier. Merci, Monsieur Ménard.

3380

**M. ROBERT MÉNARD :**

Merci.

3385 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Guy Plamondon. Rebonjour, Monsieur Plamondon ! Vous avez aimé votre voyage ce matin ?

3390 **M. GUY PLAMONDON :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3395 Ce n'était pas loin mais quand même c'est divertissant.

**M. GUY PLAMONDON :**

3400 D'habitude en voyage, le sable est brun mais aujourd'hui c'était blanc. Monsieur le Président, j'aimerais savoir les nez électroniques, à quelle hauteur ils sont et à quelle distance ils sont un de l'autre.

**LE PRÉSIDENT :**

3405 Parfait. Nous allons aller voir, je présume que c'est monsieur Pagé qui va répondre à la question ?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

3410 Oui, exactement.

**M. THIERRY PAGÉ :**

3415 Alors, Monsieur le Président, ici on voit la même figure que j'ai utilisée tout à l'heure. Les nez électroniques en fait, eux-mêmes physiquement, ils sont dans le cabanon. Donc, la question, j'imagine, porte plus sur la prise d'échantillons des nez électroniques. Donc, l'endroit où sont prélevés les gaz. Et c'est à une hauteur standardisée en fait de 2.5 mètres. La même hauteur en fait que pour le H<sub>2</sub>S et le méthane. C'est une hauteur standardisée pour tout ce qui est station d'échantillonnage en général. Et d'un point de vue de la distance en tant que telle l'un de l'autre, il y en a un qui est ici, il y en a un qui est là. Donc, ça fait à peu près 1,5 kilomètre de distance. Mais on pourrait donner la distance exacte avec un calcul.

**LE PRÉSIDENT :**

3425 Merci, Monsieur Pagé.  
Monsieur Plamondon ?

**M. GUY PLAMONDON :**

3430 Juste un petit préambule. Je répare des contenants à vidanges qui vont sur des compacteurs, pour des tours à condos. Il y a toujours un jus de vidanges qui est compacté suite à des bouteilles ou, en tout cas, un jus. Je ne sais pas si on peut appeler ça du lixiviat ou quoi, en tous les cas.

3435 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**M. GUY PLAMONDON :**

3440 Bon, ça, c'est déposé sur le bord du chemin que les camions ramassent et puis ça va à un site d'enfouissement ou quelque chose comme ça. Je me demandais si, un, il peut y avoir du méthane qui se dégage là-dedans, suite à qu'est-ce qu'on a vu ce matin quand les camions vident le voyage, que le vent s'en vient, il monte, il ramasse tout ça et on passe. Ça continue.

3445 On nous dit que la hauteur est de 2.5 mètres pour les échantillonnages. Si on a un vent qui s'en vient en turbulence, on a des grosses chances qu'il passe par-dessus ou entre les deux nez électroniques. Comment qu'on peut dire qu'il n'y a vraiment pas de danger quand je suis dans ma cour et puis que les yeux me piquent, puis que le lendemain j'ai un arbre qui est séché.

3450 Les feuilles sont jaunes. Une semaine après, les feuilles sont tombées. Comment peut-on vraiment dire...

**LE PRÉSIDENT :**

3455 On va aller voir le promoteur. Est-ce qu'il y a une certitude ? Vous savez, il n'y a jamais de certitude dans la vie.

**M. GUY PLAMONDON :**

3460 Non.

**LE PRÉSIDENT :**

3465 Il y a toujours un peu de risque quelque part, mais je vais quand même aller voir monsieur Marron. Êtes-vous en mesure de répondre à la question de monsieur Plamondon ?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

3470 Sur la question de l'arbre qui s'est séché ?

**LE PRÉSIDENT :**

3475 Non. Mais c'est surtout sur le vent. Commencez par le vent, les effets de vent et par rapport à la hauteur des mesures qui sont prises parce que, bon, il y a quand même... est-ce que ça passe en dessous, ça passe au-dessus ? Est-ce qu'on peut en échapper ? Comment peut-on certifier qu'on s'assure qu'il n'y a pas de méthane quoi soit en suspens nulle part qu'on aurait « oublié ».

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

3480 D'accord. Je passerai la parole à monsieur Thierry Pagé qui a réalisé certains tests sur le terrain vis-à-vis justement de cette question de circulation de l'air.

**LE PRÉSIDENT :**

3485 Oui, Monsieur Pagé.

**M. THIERRY PAGÉ :**

3490 Donc, comme monsieur l'a indiqué, effectivement, l'atmosphère en fait est un milieu turbulent. Donc, il y a beaucoup de turbulence. Ce qui veut dire qu'en fonction de l'endroit où il

3495 va y avoir en fait le rejet, il va y avoir comment dire une dispersion verticale des différents composés en fait à suivre, et la hauteur de 2,5 mètres permet, lorsque le vent évidemment souffle dans la direction vers la station d'échantillonnage, donc d'échantillonner les gaz donc d'un point de vue de la hauteur. Et on a fait des tests de fumée traceur visuel pour s'assurer que, en fonction de la hauteur du rejet, le type de relief, on avait une bonne localisation. Et dans le futur, ça sera ajusté si nécessaire.

3500 Le but d'une station d'échantillonnage, en fait, parce qu'il faut toujours garder en tête que le vent change constamment de direction sur des courtes périodes de temps, et le but des stations d'échantillonnage en fait, c'est de pouvoir échantillonner lorsque le vent pointe dans une direction. Et donc c'est de pouvoir mesurer les gaz, de les capter lorsque le vent est dans une direction.

3505 Donc le but n'est pas de pouvoir mesurer en continu à tout moment, à tout endroit. Donc, lorsqu'on fait des analyses, en fait, des résultats, eh bien on regarde lorsque le vent soufflait dans la bonne direction et lorsque le vent ne souffle pas dans la bonne direction, ça fait partie de l'analyse des données, de l'interprétation. Et il y a des stations météorologiques sur le site de BFI qui nous permettent de faire cette concordance entre les directions du vent et les mesures qui sont  
3510 faites.

**LE PRÉSIDENT :**

3515 Avant de laisser la parole à monsieur Fortin, probablement que vous n'êtes pas en mesure de répondre mais c'est juste par curiosité. Comment pourrait-on expliquer le fait que le lendemain matin, suite à l'épisode, toutes les feuilles d'un arbre soient séchées ? Est-ce que c'est possible que ça résulte d'un épisode très important de biogaz ?

**M. THIERRY PAGÉ :**

3520 Concernant la possibilité, moi, je ne suis pas en mesure de répondre parce que je ne m'y connais pas dans les plantes, mais par contre, je peux vous dire que ce qui a été mesuré aux stations d'échantillonnage, les concentrations en fait étaient toujours relativement faibles. Donc, un tel événement, nous, n'a jamais été mesuré en tant que tel et il y a du suivi qui est fait à la  
3525 source. Et donc les concentrations sont suivies. C'est tout ce que je peux vous dire.

**LE PRÉSIDENT :**

3530 Oui, Monsieur Marron ?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Sans être un spécialiste des arbres, c'est que l'on constate que la forêt qui est mitoyenne ne montre pas ce type de phénomène d'attaque des feuilles. On n'a pas constaté

3535 qu'il y avait une zone d'arbres brûlés chimiquement. Ça peut se produire sur certains sites lorsqu'il y a eu des incendies et que, à ce moment-là, il y a des composés qui laissent une trace, comme un panache après un incendie de forêt.

3540 Sur les sites, un arbre peut avoir des problèmes de croissance lorsqu'il y a une migration du gaz méthane dans le système racinaire, parce qu'à ce moment-là l'arbre n'a plus accès à son oxygène. Donc, on a un phénomène comparable à celui des arbres ennoyés. Mais une telle distance, c'est quasiment impossible. On ne peut pas avoir cette migration de gaz méthane. Et il faudrait peut-être faire appel sans doute à un botaniste ou à un spécialiste de la forêt pour savoir à quelle concentration les feuilles peuvent tomber en 24 heures.

3545

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Marron.  
Monsieur Plamondon, je vous remercie.

3550

**M. GUY PLAMONDON :**

Merci.

3555

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Manon Fortin. Est-ce que madame Fortin est là ? Non.  
Monsieur Mario Desrosiers. Bonjour, Monsieur Desrosiers !

3560

**M. MARIO DESROSIERS :**

Bonjour ! Moi, j'ai une question pour monsieur Hakizimana.

**LE PRÉSIDENT :**

3565

Donc, vous me regardez toujours.

**M. MARIO DESROSIERS :**

3570

Excusez. Non, mais c'est parce que je voulais voir son nom. J'ai de la misère à le retenir. Je suis à peu près comme vous. Des fois, j'ai de la misère avec les noms.

**LE PRÉSIDENT :**

3575

Des fois ça va bien dans votre cas.

**M. MARIO DESROSIERS :**

3580 Après avoir entendu parler monsieur Hakizimana hier soir de certaines personnes qui  
étaient plus vulnérables en rapport avec mettons les biogaz, les poussières, toutes ces choses-là,  
les gens qui habitent dans un secteur où il peut y avoir des impacts semblables, donc le problème  
de santé, il nous a dit hier que les problèmes de santé pouvaient être plus, comment je pourrais  
dire ça, pas agressifs mais amplifiés par des personnes qui ont comme... j'ai pu comprendre hier,  
c'est quelqu'un qui est affecté, mettons un système immunitaire plus faible ou des problèmes  
3585 respiratoires, c'est sûr que s'il y a des biogaz, que la quantité soit plus faible ou plus forte, peut  
avoir des problèmes. C'est un petit peu le sens de sa réponse qu'il nous a donnée hier, en  
voulant dire qu'il y avait des gens que c'était leurs problèmes de santé qui occasionnaient qu'ils  
avaient des problèmes et non directement reliés au dépotoir comme tel. C'est un petit peu ce que  
moi j'ai entendu hier.

3590

**LE PRÉSIDENT :**

En fait, c'est ce que vous avez perçu comme réponse dans votre cheminement.

3595

**M. MARIO DESROSIERS :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3600

En tout cas, tantôt, peut-être que monsieur va moduler votre pensée en ce sens, parce  
que ce n'est peut-être pas tout à fait ça qu'il a dit, mais on verra plus tard. Continuez votre  
question.

3605

**M. MARIO DESROSIERS :**

Mais s'il veut préciser, je peux... non ? Vous voulez avoir ma question ?

**LE PRÉSIDENT :**

3610

Oui, oui. Allez-y.

**M. MARIO DESROSIERS :**

3615

Moi, personnellement, chez moi, on a des problèmes. Dans ma famille, il y a des  
problèmes. Ma femme a des problèmes respiratoires. Je vous dirais que c'est des problèmes d'il  
y a quelques années, ce n'est pas des problèmes qu'elle avait avant. Il n'y en a pas dans sa  
famille. On est une maison de non-fumeur depuis... écoutez, moi, ça fait 20 ans que je ne



3620 fume pas, ma femme n'a jamais fumé. Elle a des problèmes respiratoires assez sérieux. C'est les pompes, puis il y a des fois des problèmes de congestion très forte, puis en tout cas, c'est régulièrement, ça arrive assez souvent qu'on va voir le médecin pour ce genre de problème.

3625 À la maison, on a ces problèmes-là. Quand on est chez nous, assez souvent, les problèmes, je veux dire, c'est des problèmes, c'est constant. Je ne vous dis pas que c'est dramatique tout le temps, mais elle a tout le temps des problèmes respiratoires, puis elle fait de l'asthme un peu.

3630 Quand on a affaire à sortir de la maison, on s'en va à l'extérieur, assez souvent, après quelques jours, on voit que ça a tendance à vouloir s'améliorer. Que ce soit... on fait du camping, qu'on parte en voyage ou peu importe c'est quoi, on va partir deux, trois jours, on voit que son état s'améliore un peu. Après ça, quand on revient à la maison, ça recommence tout le temps. Que ce soit l'hiver ou l'été, c'est tout le temps comme ça.

3635 En tout cas, compte tenu, moi, de ce que j'ai entendu hier quand monsieur Hakizimana, selon moi ce que j'ai entendu, je me suis dit : bon, bien, ma femme, c'est à peu près le cas type de ce qu'il parlait hier. C'est qu'elle, elle peut être plus affectée parce qu'elle a déjà des problèmes respiratoires. Et que ce soit des problèmes respiratoires dus au dépotoir ou pas dus au dépotoir, elle a des problèmes respiratoires. On n'a rien qui nous le prouve, puis il n'y a rien qui nous dit le contraire.

3640 Moi, je veux savoir, est-ce que par rapport aux propos que monsieur Hakizimana hier nous a dits, est-ce que par rapport à ça, est-ce qu'il me conseillera de déménager ou sinon... non, mais c'est parce que si ça l'affecte réellement par rapport à ce que j'ai entendu hier soir, c'est que dans le fond, je veux savoir si on est mieux de déménager ou si on est mieux de demeurer là. Est-ce qu'il peut me dire que dans 15 ans et 20 ans, son état ne sera pas aggravé à cause du dépotoir. Si c'est le cas, je veux savoir sur quoi il se base pour nous dire qu'il n'y aura pas de problème.

3650 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, d'accord. Avant que monsieur Hakizimana réponde, je veux seulement souligner pour les participants que monsieur Hakizimana va nous faire une présentation ce soir relativement aux données dont il nous a parlé hier. Donc, soyez assurés qu'il y aura une courte présentation de sa part ce soir. Maintenant, je vous laisse la parole.

3655 **M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

3660 Merci, Monsieur le Président. Hier, ce que j'ai dit, en fait, j'ai cité une étude qui est devenue en fait une étude célèbre, parce que je pense que...

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Hakizimana, vous me regardez, s'il vous plaît.

3665 **M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Excusez-moi, oui. J'ai l'habitude de vous regarder quand je parle mais, excusez-moi, j'ai oublié.

3670 **LE PRÉSIDENT :**

Ou encore regarder madame Bigué.

3675 **M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Je vais regarder les deux. Excusez-moi. Alors, j'ai cité une étude en fait, l'étude qui a été faite par l'ATSDR, c'est une agence américaine qui s'occupe de ce genre de problématique-là, enregistre des substances toxiques. C'est américain. En tout cas, c'est du gouvernement américain. Alors, l'étude a été réalisée dans une municipalité, ça s'appelle Staten Island, et ce que les chercheurs ont fait, ils ont pris 150 personnes, 250 personnes asthmatiques, je précise bien, donc qui souffraient de problème d'asthme déjà...

3680

**LE PRÉSIDENT :**

3685 Qui avaient été diagnostiquées asthmatiques.

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Oui, c'est ça. Et puis, pour ces personnes-là, ils ont rapporté quotidiennement leur perception d'odeurs et rapporté aussi quotidiennement leurs symptômes, comment ils se ressentaient. Et puis le matin et le soir, il y avait des professionnels qui prenaient des paramètres physiologiques, la fonction respiratoire.

3690

Entre-temps, au niveau de l'environnement, donc dans le milieu environnant, les professionnels relevaient aussi certains paramètres, comme la concentration de H<sub>2</sub>S, comme les odeurs et puis les données météorologiques, concentration du pollen, des choses comme ça. Le pollen, tout ça, ça peut être...

3695

**LE PRÉSIDENT :**

3700

Enfin, divers éléments qui pourraient concorder à augmenter ou encore à rester stable au niveau de la maladie. C'est ça ?

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

3705

Oui. Donc, à la fin, ils ont mis tout ça ensemble, ils ont fait leurs analyses, etc. Donc, ce qu'ils ont retrouvé comme résultat, c'est que les niveaux de sulfure d'hydrogène mesurés ainsi que les autres paramètres n'étaient pas suffisamment élevés pour causer des effets de santé. Mais, par contre, par contre, ils ont constaté que ça pouvait déclencher des crises asthmatiques.

3710

Lorsque les gens rapportaient les odeurs, il y avait une corrélation avec les crises d'asthme, voyez-vous ? Donc, c'est la nuance que j'ai faite hier. Ce n'est pas que c'était ça qui était responsable, les gens étaient déjà asthmatiques, mais la corrélation était qu'au moment où les gens sentaient les odeurs, ils rapportaient aussi les crises d'asthme. Voyez-vous ?

3715

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est l'ensemble des gens qui rapportaient des crises d'asthme ou c'est une partie seulement de la cohorte examinée qui pouvait ressentir ?

3720

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Non. C'est en termes de dire statistiquement significatif là. Ça veut dire que ce n'est pas tout le monde qui rapportait mais...

3725

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Je ne comprends pas. Vous dites c'est tout le monde ou c'est pas tout le monde ?

3730

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Non, c'est pas tout le monde. C'est pour dire que...

3735

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Quand vous dites tout le monde, je veux dire, les gens qui sont asthmatiques qui sont sous étude ?

3740

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui. En fait, c'est la cohorte étudiée.

3745

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Bien, je veux lui faire dire.

**LE PRÉSIDENT :**

Tout le monde de la cohorte étudiée. C'est ça ?

3750 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

C'est ça que je veux savoir.

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

3755

C'est ça.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

3760

Répétez tranquillement la conclusion.

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Oui. La conclusion, je vais la lire pour bien être sûr.

3765

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Parfait.

3770

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

C'est qu'ils ont constaté que les odeurs déclenchaient les effets respiratoires des personnes déjà asthmatiques. Donc, là, le test était significatif. Ça ne veut pas dire que c'est toutes les personnes. En fait, ils ont fait beaucoup de tests. Ce qu'on rapporte ici, ça peut se lire dans l'étude entière, mais c'est que c'était la corrélation était significative.

3775

**LE PRÉSIDENT :**

Mais ce n'est pas l'ensemble qui pouvait être affecté par contre.

3780

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Non. C'est pas l'ensemble.

3785

**LE PRÉSIDENT :**

Voilà.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

3790

L'ensemble étudié ou l'ensemble de la population ?

**LE PRÉSIDENT :**

3795

La cohorte étudiée.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

3800

N'est-ce pas ?

**LE PRÉSIDENT :**

C'est les conclusions de l'étude.

3805

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3810

Qui sont en relation avec la cohorte étudiée.

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

3815

C'est la cohorte étudiée. C'est au sein des 150 personnes qui ont été étudiées.

**LE PRÉSIDENT :**

3820

Voilà.

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

3825

C'était prouvé statistiquement que la plupart d'entre eux, ça déclenchait. Donc, c'était significativement prouvé que ça déclenchait les odeurs mais que ces effets, donc ce n'est pas la concentration donc du H<sub>2</sub>S dans l'environnement qui était à l'origine de ces odeurs.

**LE PRÉSIDENT :**

3830

Je vous remercie, Monsieur Hakizimana.

C'est évident que je ne demanderai pas à monsieur Hakizimana de vous conseiller à

3835 savoir si vous devez rester ou déménager. Ce n'est pas son rôle premièrement. Son rôle, c'est de répondre à certaines questions et, s'il y a des questions relatives à une mise en évidence de la part d'experts, Monsieur Hakizimana réfère à ces experts-là. Mais ce n'est pas à lui de dire vous devez déménager ou pas.

**M. MARIO DESROSIERS :**

3840 Si je comprends bien, par exemple, ce qu'il a dit, c'est que psychologiquement, dans notre cas à nous, le dépotoir crée quand même un problème de santé à des gens. Ce qu'il me dit par rapport à son étude, c'est que ce soit psychologique ou que ce soit réel, c'est que dans notre cas à nous, on parle du dépotoir. Si c'est notre cas pour nous autres, ça veut dire qu'il se peut que le dépotoir crée des problèmes de santé.

3845 **LE PRÉSIDENT :**

Ce n'est pas tout à fait ça, je pense, Monsieur Hakizimana ? Ce n'est pas tout à fait ça.

**M. MARIO DESROSIERS :**

3850 Il a dit que c'était significativement prouvé, c'est ce qu'il vient de dire.

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, écoutez, là. Écoutez ce qu'il dit exactement là.

3855 **M. MARIO DESROSIERS :**

Oui, j'ai compris.

3860 **LE PRÉSIDENT :**

Mais je ne suis pas sûr que vous avez compris. Je m'excuse, mais allez-y.

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

3865 Ce que je dis, j'ai cité une étude hier. D'ailleurs, j'ai l'occasion d'ajouter ceci. Il faut savoir aussi que lorsqu'on dit que ces chercheurs ont conclu que ça pouvait déclencher des crises asthmatiques, il faut savoir aussi que dans l'environnement, il y a d'autres choses qui peuvent déclencher des crises, des effets respiratoires. Il y a notamment les poussières, il y a les poils  
3870 d'animaux, il y a...

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Toutes les allergies.

3875

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Toutes sortes de choses. Ça, il y a certaines choses qu'ils n'ont pas pu mesurer là. Ils ont mesuré la plupart des facteurs confondants mais il y a d'autres choses aussi qui peuvent déclencher les crises d'asthme.

3880

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Merci, Monsieur Hakizimana.

3885

**M. MARIO DESROSIERS :**

Donc les poussières, dans le fond, ce qu'on a parlé hier, qu'on ne peut pas contrôler, pourraient être des causes de santé. C'est ce qu'il dit. Dans le fond, c'est ça. Il y a d'autres choses, mais des poussières peuvent faire ça. O.K.

3890

Pour ma deuxième question, au ministère de l'Environnement. Le promoteur nous dit par la présentation qu'il nous a faite tantôt qu'il va faire plusieurs choses pour limiter les impacts, les arrosages, il va faire plein de choses, puis que c'est en développement. C'est ce qu'il nous a dit tantôt, qu'il y avait des choses qui étaient en développement pour limiter les impacts, que ce soit les odeurs ou des choses de même.

3895

Pour nous, les citoyens, on se demande, puis c'est la question que je vous pose, ceci n'est pas un peu comme – puis je dis ça comme ça – comme une promesse d'ivrogne. Parce que compte tenu qu'au BAPE de 2003, on nous avait promis la même chose, on nous avait promis la même chose, on nous avait dit qu'on va limiter les odeurs avec même je peux dire que la compagnie Odotech était là et parlait de ses nez électroniques, c'était supposé de révolutionner. Ça, disons qu'en 2003, on appelait ça les technologies éprouvées. C'est drôle que j'ai trouvé ça drôle qu'à venir jusqu'à date, on n'a jamais prononcé ça encore dans ce BAPE-là, mais en 2003, on n'a pas arrêté de parler des technologies éprouvées.

3900

3905

Comment le ministère de l'Environnement peut endosser des promesses sachant que, dans le passé, tout a été le contraire des projections qu'ils ont apportées en 2003 ? Nous avons à peu près 100 fois plus d'impacts qu'il y en avait en 2003. Quand je dis 100 fois, je regarde les modèles qui avaient été faits à l'époque quand on parlait de deux ou trois fois, des petites périodes et tout, et on regarde aujourd'hui, on parle ça en heures, au mois. C'est pire. Puis on regarde les plaintes des citoyens qu'ils ont faites depuis ce temps-là. Puis en passant, au procès, quand nous avons été en Cour supérieure devant le juge, sous serment, les citoyens

3910

3915 ont juré comme quoi que les plaintes étaient réellement fondées. Il faudrait peut-être en tenir compte. Ça veut dire qu'il y a des plaintes, puis il y en a beaucoup plus qu'il y en avait avant.

3920 Et puis là, on nous dit qu'on va agrandir le dépotoir pour 17 ans encore avec une masse de vidanges qui est énorme, puis on va se ramasser qu'on va avoir une meilleure qualité d'air, tout va bien aller. Les compagnies que le promoteur a engagées vont faire une super de belle job, puis c'est les mêmes compagnies qui étaient là en 2003. On n'a pas une plus belle job. Je pense pas qu'on va avoir une meilleure job. Ça va être pire. Puis on l'avait relevé en 2003, puis on est encore avec le même problème là. Et puis en passant, le dépotoir, il fête ses 40 ans cette année. Moi, je pense que 40 ans là, oui, on devrait applaudir, mais on devrait le fermer aussi.

3925 **LE PRÉSIDENT :**

3930 Il y a plusieurs questions, Monsieur Desrosiers, dans votre petit laïus que vous venez de faire, mais je vais quand même commencer par cette question-là auprès du ministère, à savoir est-ce que les mesures qui ont été adoptées depuis 2003 par le promoteur ont permis une amélioration effective de l'exploitation du site d'enfouissement ?

**M. JEAN MBARAGA :**

3935 Monsieur le Président, si on compare ce qui était en 2003 et les suivis qui se font actuellement, je pense que madame Gauthier vous a dit justement les plaintes qui avaient été acheminées, je vais lui laisser justement faire une comparaison entre ce qui était en 2003 et ce qu'elle note actuellement justement dans le suivi qui est fait.

**LE PRÉSIDENT :**

3940 D'accord. Madame Gauthier ?

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

3945 Dans le suivi des plaintes, écoutez, tout ce que je peux dire, c'est qu'effectivement il y a des plaintes de l'ordre de 300 par année. Cette année même 400. Donc, les plaintes n'ont pas nécessairement diminué effectivement depuis 2004. Les suivis faits par BFI, c'est ce que la réglementation prévoit, c'est ce que le décret prévoit. Ils sont conformes. Je pense que c'est effectivement quand on va évaluer l'étude d'impact déposée, les mesures qui ont été mises de  
3950 l'avant, c'est l'analyse, on va effectivement prendre en compte toutes ces plaintes-là. Il y a des mesures peut-être supplémentaires qui peuvent être recommandées. Il y a des recommandations qui vont être faites au gouvernement et c'est lui qui prendra la décision.



**LE PRÉSIDENT :**

3955

Mais depuis quand êtes-vous familière avec le dossier de BFI ou encore le dossier de ce site d'enfouissement, Madame Gauthier ?

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

3960

Que moi, je m'occupe personnellement de ce dossier ?

**LE PRÉSIDENT :**

3965

Oui ?

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

3970

2003. Depuis les dernières audiences.

**LE PRÉSIDENT :**

3975

Depuis 2003.

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

J'étais là aux dernières audiences.

**LE PRÉSIDENT :**

3980

Donc à partir de 2003, il y a eu des engagements qui ont été pris par le promoteur. Est-ce que, dans le suivi, vous avez constaté des améliorations ? Je pense que c'est ça qu'il est important de connaître.

3985

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

Dans notre suivi, en fait, vous parlez de si le promoteur a ajouté des suivis depuis 2003 ? Oui, effectivement. Notamment suite au procès. Donc, il y a beaucoup d'engagements qui ont été pris dans le cadre de ce procès-là, qui ont été mis de l'avant, qui sont effectivement réalisés.

3990

Bon, je pense notamment, on a des mesures, des capteurs de pression sur certains puits de captage pour s'assurer qu'on a toujours une bonne pression négative sur les puits, que le captage est toujours bien efficient. On mesure, on fait des mesures de concentration de méthane à la surface du site maintenant à tous les mois. Donc, s'il y a des dépassements, on est plus rapide sur les mesures correctives qui sont mises en place. Le règlement parle de trois

3995

fois par année. Donc, là, en le faisant à chaque mois, ça veut dire qu'on a toujours un suivi qui est fait presque quotidiennement, je dirais, et que les mesures sont tout de suite mises de l'avant. Donc, ça, oui, c'est plus efficace. Alors, il y a effectivement beaucoup d'améliorations par rapport à celui qui a été mis en place.

4000

**LE PRÉSIDENT :**

Effectivement, mais monsieur Desrosiers mentionnait qu'il y avait 1 000 problèmes, n'est-ce pas ?

4005

**M. MARIO DESROSIERS :**

Non. J'ai dit que si on se fie au modèle qu'ils nous avaient donné en 2003, c'est plus que 100 fois pire que ce qu'ils nous avaient donné. Parce que la maison la plus proche était supposée d'avoir, si je ne me trompe pas, c'est trois ou quatre fois par année des périodes d'odeurs. C'était le modèle que le promoteur nous avait déposé. On était tous contents, nous autres. On était contents parce que là, hey ! ça va s'améliorer. Mais ce n'est pas le cas. Écoutez, les plaintes sont là. On sait que les plaintes, c'est pas juste les gens qui subissent les impacts qui font des plaintes. Il y a des gens qui prennent la peine d'appeler, qui prennent la peine de les envoyer, les plaintes. Mais je vais vous dire que là, il y en a qui sont tannés puis ils en envoient plus de plainte.

4010

4015

**LE PRÉSIDENT :**

Mais si je regarde, Monsieur Desrosiers, donc il y a beaucoup de plaintes. D'un autre côté, il y a quand même des personnes qui sont situées un peu partout et qui font office de récepteurs, et les résultats de ces récepteurs-là ne semblent pas indiquer une augmentation mais au contraire, je pense que ça respecte les normes, n'est-ce pas, Monsieur Marron ?

4020

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Au point de vue de la qualité de l'air, ça respecte effectivement les normes. Ce que l'on va pouvoir, ce que je souhaiterais montrer pour développer un petit peu sur le sujet des plaintes, c'est un tableau représentant le nombre de plaintes annuelles en fonction de leur localisation et de voir comment elles ont évolué dans le temps.

4025

4030

En fait, on voit en 2003, le secteur du Chemin de la Presqu'île donc qui est au centre des discussions sur les problèmes d'odeurs en 2007, et le Carrefour des fleurs de Terrebonne, on a ici les proportions des plaintes par année en pourcentage et on voit que, en 2003, on avait un rapport qui était particulièrement élevé pour le Carrefour des fleurs.

4035

En 2004, on a commencé l'exploitation du secteur nord et commencé à faire la fermeture du secteur est qui était plus au sud, et on a ensuite travaillé très activement sur les

4040 systèmes de captage de biogaz. Ce que l'on constate en 2007, c'est que la problématique des odeurs en pourcentage s'est localisée principalement sur le quartier de la Presqu'île qui est le quartier le plus soumis à ces épisodes. Le Carrefour des fleurs, Charlemagne entre autres, on n'a quasiment plus de plaintes dans ces zones-là. Donc, ça, c'est le résultat des actions qui ont été mises en place au niveau du captage de biogaz.

4045 C'est pour cette raison qu'en 2007, on est allés dans le quartier de la Presqu'île pour faire des mesures exhaustives et constater avec des observateurs ce qu'il en était.

4050 Alors je peux maintenant passer aux différentes mesures d'atténuation qui ont été mises en place au fil des années. Alors si on part de 2003, en 2003, on a commencé l'utilisation d'agent neutralisant d'odeurs au front de déchets qui était un arrosage simplifié. En 2004, on a utilisé une lance d'aspersion pour une meilleure dispersion de cet agent. Au cours de l'année 2005, il y a eu ajout d'une quatrième torchère. On a arrêté la disposition de déchets portuaires et aéroportuaires dans des tranchées, qui étaient une source d'odeurs importante, et le recouvrement final des zones complétées du secteur nord a été finalisé.

4055 En janvier 2006, on a procédé à l'addition de neutralisant d'odeurs dans les boues municipales que l'on recevait au site. Donc, ça, c'est dans le cadre des traitements à la source. Par exemple, la CUM utilise le même type de neutralisant que celui qu'on utilise dans nos rampes fixes ou mobiles, et ça, ça permet de rendre ces boues-là totalement inodores.

4060 Et en juillet 2007, il y a eu des travaux qui étaient dans la continuité des engagements pris par BFI de mettre en place des rampes mobiles de neutralisation au front de déchets, des rampes mobiles, d'une rampe fixe de neutralisation de 500 mètres, et ajout d'une cinquième torchère et mise en route de l'unité supplémentaire de pompage de biogaz pour le secteur nord. Ça a été complété par une sixième torchère en octobre 2007.

4065 Les observations que l'on a faites en juin, juillet, août ont montré qu'en fait ces dispositions n'étaient pas suffisantes pour éliminer les épisodes d'odeurs. Le mois d'août en particulier était un mois plus difficile que les autres compte tenu des conditions météo qu'il y avait. Et c'est donc suite à ces constats, à ce déplacement des plaintes dans le quartier de la Presqu'île, 4070 des mesures que l'on a mises en place, qu'on a élaboré les mesures que l'on envisage de mettre en place pour, cette fois, résoudre le problème pour le quartier de la Presqu'île.

**LE PRÉSIDENT :**

4075 D'accord. Merci, Monsieur Marron. Monsieur Fortin ?

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

4080           Donc, quelle est votre appréciation par rapport à toutes ces mesures-là ? Est-ce qu'elles  
ont porté fruit ? Est-ce qu'elles ont eu des effets positifs ? Est-ce qu'elles ont diminué les plaintes,  
les odeurs ?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

4085           Je dirais qu'on le voit à la répartition géographique. Il y a des quartiers qui ne sont plus  
affectés par les problématiques d'odeurs, les quartiers situés au sud, sud-est. Par contre, on voit  
que l'ensemble des plaintes maintenant sont concentrées sur le quartier de la Presqu'île et donc  
de là, l'initiative qui a été prise de mesurer plus précisément ce qui se passait.

4090           **M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

              Et du côté du ministère de l'Environnement, est-ce que ces mesures-là vous apparaissent  
des mesures valables pour améliorer la situation ?

4095           **M. JEAN MBARAGA :**

              Si on se base justement sur les mesures de suivi, il y a eu une amélioration de la  
situation. Est-ce que ça a dénoté, ça a résulté à une diminution de plaintes ? Ça, c'est une autre  
question. Il faudrait voir justement s'il y a des mesures additionnelles qui pourraient être prises lors  
4100 de l'analyse du projet pour qu'on diminue les plaintes.

              Autre chose qu'il faut noter. Ici, je parle vraiment en mon nom personnel. Je ne suis pas  
sûr qu'il y a un site d'enfouissement sanitaire qui existe où il n'y a pas de problème de nuisances  
d'odeurs. Donc, ce qui est important, c'est diminuer, diminuer, travailler le plus possible pour  
4105 diminuer ces plaintes d'odeurs, ces nuisances d'odeurs.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

4110           Est-ce que, par rapport aux mesures additionnelles que le promoteur nous a présentées  
tout à l'heure, est-ce que du côté du ministère de l'Environnement, il y aurait d'autres mesures  
d'atténuation qui pourraient être proposées pour être en mode solution ?

**M. JEAN MBARAGA :**

4115           Monsieur le Commissaire, si on avait une solution pour qu'il n'y ait pas de nuisances  
d'odeurs, il y a longtemps qu'on l'aurait déjà appliquée. Ce qu'on vous dit, c'est que c'est toujours  
une recherche continuelle de mesures qui peuvent diminuer les nuisances, mais ce n'est pas  
demain matin justement qu'on va trouver des mesures à appliquer à un lieu d'enfouissement  
sanitaire qui va résulter en une nuisance d'odeurs zéro.

4120

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

4125

Et avec les explications qu'on a eues hier, ce qui est important aussi, c'est de formuler les plaintes le plus rapidement possible lors d'un épisode, pour permettre à la Direction régionale de faire un constat et d'émettre une infraction s'il y a lieu et d'entreprendre les mesures pour corriger immédiatement. Parce que comme on l'a vu hier, un délai de deux semaines, trois semaines, ça ne permet pas de circonscrire l'événement, puis de le rattacher. C'est ce qu'on a compris hier avec le dépôt des documents.

4130

**M. JEAN MBARAGA :**

Je vais laisser...

4135

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Parce que quand on a la date, le lieu, la condition atmosphérique, l'événement qui se produit là à ce moment-là, on est capable, j'imagine, le ministère de l'Environnement, d'intervenir.

4140

**M. JEAN MBARAGA :**

C'est ce que madame Gauthier nous a dit hier. Elle pourrait peut-être répéter la même chose.

4145

**LE PRÉSIDENT :**

Je ne crois pas que ce soit nécessaire que madame Gauthier répète la même chose qu'hier. Je vais lui laisser un petit répit en attendant ce soir.

4150

Monsieur Papillon, est-ce que vous aviez un complément d'information à nous donner ? Non ? C'est bien.

Monsieur Desrosiers.

4155

**M. MARIO DESROSIERS :**

Juste une petite chose, parce que là, il y a eu la présentation. Si j'ai bien compris le tableau, ça veut dire que réellement, dans notre secteur, c'est là que le problème amplifie, si j'ai regardé le nombre de plaintes.

4160

**LE PRÉSIDENT :**

Selon les plaintes.

4165 **M. MARIO DESROSIERS :**

Selon les plaintes, O.K., c'est ça. Puis, après ça, selon l'étude qui a été faite par le promoteur quand ils ont mis des jeunes étudiants qui prenaient des notes périodiquement et tout, on se fie à ces gens-là pour dire, mettons, pour savoir comment de périodes d'odeurs il y avait et tout. Et à la réunion du 4 décembre, on en avait parlé.

4170  
Moi, en avant de chez nous, je pense que le trois-quarts du temps, il y en avait un qui était parké en avant de chez nous. C'est bizarre. Je ne sais pas s'il voulait comparer mes plaintes. Mais je peux vous dire que je l'ai sur photo, je l'ai avec témoin. La personne souvent dormait dans son auto. Elle était stationnée à côté d'une écurie où ce qu'il y avait un tas de fumier, puis cette personne-là était là pour capter les odeurs pour pouvoir faire son rapport.

4175  
Puis, en plus de ça, c'était que quelques fois j'ai été à côté de l'auto pour lui dire : « Sens-tu l'odeur ? » Parce qu'on nous avait dit : « Tu peux aller leur parler, leur dire s'il y a quelque chose. » On avait même passé des pamphlets dans le quartier. Puis quand on y allait, bien il s'obstinait avec nous autres, puis il disait : « Non, non, non, il n'y en a pas. » Mais quand j'arrivais à côté de l'auto, ça sentait plus le fumier, le tas de fumier que ça sentait les odeurs.

4180  
Et l'autre chose qu'il y avait aussi, c'est que il y a quelqu'un qui l'a dit hier, je ne sais pas c'est qui, même je crois que... je ne me souviens plus c'est qui, il y a quelqu'un qui a parlé qu'après une heure, deux heures, quand tu as une odeur, si l'odeur n'est pas plus forte, tu viens que tu ne le sens plus. Normalement moi, quand je fais mes plaintes, c'est quand j'arrive de travailler, j'arrive chez nous, je sens l'odeur. Là, je fais la plainte. Puis des fois, au bout de peut-être trois-quarts d'heure, je le sens plus. Mais peut-être qu'elle est là, mais je le sens plus. C'est ce que j'ai compris d'hier quand la personne l'a dit.

4185  
Alors, cette personne-là qui passait la semaine – pas la semaine – mais la journée à être là pour prendre des registres d'odeurs, comment voulez-vous que si l'odeur est encore là mais elle a baissé un peu, comment voulez-vous qu'il soit capable de marquer qu'il y a une odeur ?

4190  
Ça fait que moi, je le sais pas, mais c'est parce qu'on se base sur ces études-là, mais on néglige les plaintes des citoyens qui vivent les impacts. C'est ça que j'ai de la misère à comprendre. Ça fait que dans le fond, c'est juste une constatation que j'ai vue. J'ai trouvé ça bien drôle.

4200  
La dernière petite chose, c'est que si cette personne-là, je l'ai vue, je l'ai posée, elle est

à côté de l'écurie justement avec le beau tas de fumier et tout, si cette personne-là était capable de dormir à midi la bouche ouverte, je vais vous dire une affaire, je m'imagine ce qu'il faisait la nuit. On m'a dit hier, si j'ai bien compris, qu'il pouvait y avoir des périodes d'odeurs plus la nuit. 4205 Je ne sais pas pourquoi, mais on a dit ça que c'était plus la nuit. Regardez les plaintes qu'on fait, nous, c'est quand est-ce qu'on les a faites ? C'est tout dans le jour. Ça veut dire que vous venez de me dire qu'on pourrait doubler nos plaintes parce que la nuit, on dort puis on les sent peut-être pas.

4210 Ça fait que si on regarde tout ça ensemble, si on analyse ça, c'est...

**LE PRÉSIDENT :**

4215 Monsieur Desrosiers, ce n'est peut-être pas tout à fait ça. Nous, là, il est déjà 5 h et quelques minutes, nous allons revenir après souper et je pense que monsieur pagé d'Odotech va pouvoir répondre justement à ce que vous venez de dire.

**M. MARIO DESROSIERS :**

4220 O.K. Ça fait que je peux venir me rasseoir ici, c'est ça ?

**LE PRÉSIDENT :**

4225 En fait, vous pouvez rester dans la salle parce qu'il va apporter la réponse. Étant donné que c'est déjà votre deuxième question et demie, si vous voulez, d'accord ?

**M. MARIO DESROSIERS :**

4230 C'est beau.

**LE PRÉSIDENT :**

De retour à 19 h ce soir.

4235 \* \* \* \* \*

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

4240

Et, j'ai signé :

---

**LISE MAISONNEUVE, s.o.**

4245